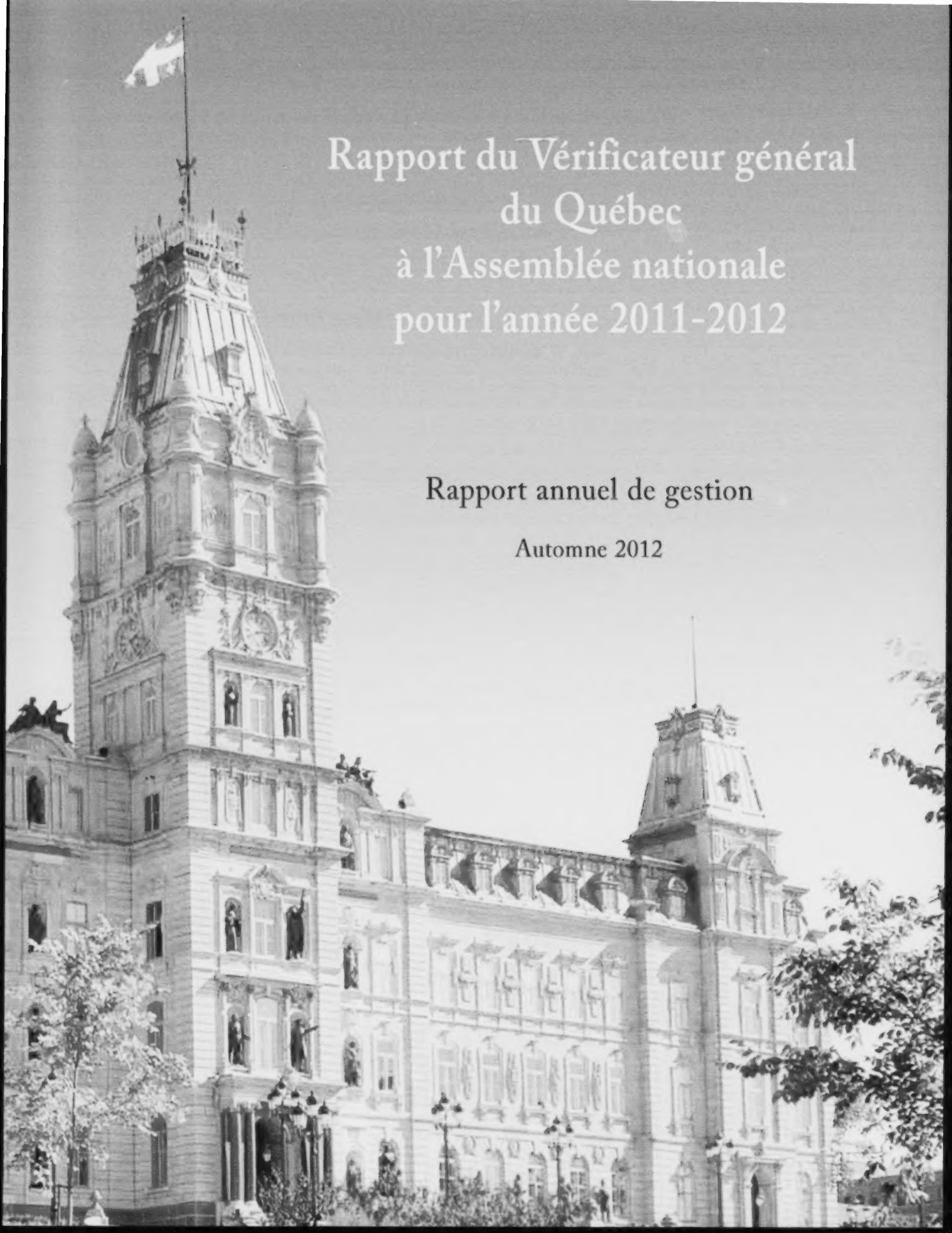

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012

Rapport annuel de gestion

Automne 2012

Photo de la page couverture
l'hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*, Collection Assemblée nationale

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012

Rapport annuel de gestion

Automne 2012

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Le texte de ce document a été imprimé sur un papier québécois contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Québec, novembre 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2011-2012 et constitue la dernière reddition de comptes à l'égard des objectifs du *Plan stratégique 2009-2012* de l'organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général par intérim,

Michel Samson, CPA, CA

Tables des matières

Message du vérificateur général par intérim 1

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 3

Rapport de validation de la vérificatrice interne 4

Faits saillants 5

Aperçu de l'organisation 8

Utilisation des ressources financières 14

Coûts des interventions terminées 18

Reddition de comptes selon le plan stratégique 24

Au service de l'Assemblée nationale 25

Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale 25

Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction 26

Pour une saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable 29

Orientation 3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques 29

Orientation 4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives 34

Une institution d'avant-garde, performante et experte 37

Orientation 5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise 37

Orientations stratégiques 2012-2015 43

Développement durable 44

Exigences législatives ou gouvernementales 45

États financiers audités 48

Annexes et sigles 63

Message du vérificateur général par intérim

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion* pour 2011-2012 de l'institution que je dirige. Celui-ci donne les résultats financiers de l'année ainsi que ceux qui sont en lien avec le *Plan stratégique 2009-2012*.

Ma mission consiste à favoriser le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics ; par conséquent, les crédits qui me sont accordés par l'Assemblée nationale servent principalement aux travaux de vérification tant financière que de l'optimisation des ressources.

L'année 2011-2012 a été marquée par le départ en novembre de M. Renaud Lachance, qui avait été nommé vérificateur général en 2004. Les parlementaires ont souligné ce départ en adoptant, à l'unanimité, une motion de félicitations pour le travail accompli par M. Lachance. Celui-ci a laissé un riche héritage à l'institution dont il a mené la destinée pendant plus de sept ans.

En raison de ce départ, le président de l'Assemblée nationale m'a désigné le 1er décembre pour assurer l'intérim jusqu'à ce que le prochain titulaire du poste soit nommé. C'est avec honneur que j'ai accepté de prendre la relève de M. Lachance et j'offre mon entière collaboration aux membres de l'Assemblée nationale. Je suis prêt à les assister dans l'exercice du contrôle parlementaire des activités liées à l'Administration gouvernementale.

L'année 2011-2012 était la dernière année du *Plan stratégique 2009-2012* et nous avons atteint 67 % des cibles que nous nous étions fixées (16 cibles sur 24). Les résultats dépendent des actions accomplies soit par le Vérificateur général uniquement, soit par le Vérificateur général et d'autres acteurs. Notons que nous avons obtenu 72 % en 2010-2011 et 74 % en 2009-2010.

Au cours de l'année, nous avons réalisé 216 audits d'états financiers et nous avons déposé 3 rapports à l'Assemblée nationale. L'un de ces rapports s'intitule *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* ; c'est la troisième année où ce type de rapport est produit. Les 2 autres rapports sont le fruit des travaux réalisés par les équipes œuvrant en vérification de l'optimisation des ressources : *Vérification de l'optimisation des ressources* et *Rapport du commissaire au développement durable*.

L'année 2011-2012 a aussi été marquée par l'élaboration de notre plan stratégique 2012-2015. Les orientations contenues dans ce plan visent notamment à être un employeur recherché et reconnu pour son expertise et une institution performante au service de l'Assemblée nationale pour une saine gestion des fonds publics.

L'un des défis importants qui nous attend a trait au recrutement, à la fidélisation et à la mobilisation du personnel. C'est dans cet esprit que nous avons formé un comité afin d'examiner les options possibles pour trouver, attirer, motiver et retenir la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de notre mission.

Les résultats exposés dans les pages qui suivent ont été possibles grâce à l'engagement d'un personnel professionnel, expérimenté, dévoué et compétent, soit plus de 260 personnes qui donnent le meilleur d'elles-mêmes. Leur appui de tous les instants m'est indispensable et très précieux et je les en remercie sincèrement.

Michel Samson, CPA, CA
Québec, le 18 octobre 2012

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, nous avons maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2009-2012*.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour 2011-2012 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Le vérificateur général par intérim,

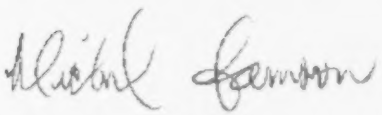

Michel Samson, CPA, CA
Québec, le 18 octobre 2012

Rapport de validation de la vérificatrice interne

Monsieur Michel Samson

Vérificateur général par intérim

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'année 2011-2012, année qui s'est terminée le 31 mars 2012. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au vérificateur général par intérim. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (IAI). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'année 2011-2012 ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

La vérificatrice interne,

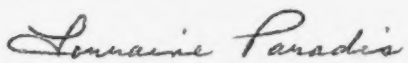

Lorraine Paradis, CPA, CA
Québec, le 18 octobre 2012

Faits saillants

Au cours de 2011-2012, les crédits accordés par l'Assemblée nationale ont été utilisés à 70 % pour la vérification et à 30 % pour les activités de soutien.

Nous avons notamment réalisé 216 audits d'états financiers et d'autres informations financières, 7 vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) et 1 rapport qui fait le point sur les travaux réalisés au cours des dernières années dans le domaine des infrastructures publiques. Ces travaux ont donné lieu au dépôt de 3 rapports à l'Assemblée nationale, soit *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*, *Vérification de l'optimisation des ressources* et *Rapport du commissaire au développement durable*.

Nous avons atteint 67 % des cibles que nous nous étions fixées pour l'année 2011-2012, soit 16 sur 24. Les résultats dépendent des actions accomplies soit par le Vérificateur général du Québec (VGQ) uniquement, soit par le VGQ et d'autres acteurs. Voici en bref nos résultats[1].

	VGQ	VGQ et autres
Cibles atteintes		
Un rapport a été publié afin d'informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement (1.1.2).	√	
Tous les plans d'action reçus des entités (27) ont été analysés par le Vérificateur général (2.1.1).	√	
Des recommandations de la Commission de l'administration publique (CAP), 70 % ont fait l'objet d'un suivi (2.1.2).	√	
Le seul membre de la CAP à qui nous devions expliquer le rôle du Vérificateur général a été rencontré (2.1.3).	√	
Les membres de la CAP qui ont répondu au sondage (cinq) se sont tous déclarés satisfaits à l'égard des travaux du Vérificateur général (2.1.4).	√	
Quatre commissions parlementaires ont fait l'objet d'une intervention dans le but de susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général ; par conséquent, nous sommes intervenus auprès de toutes les commissions (soit neuf commissions si l'on exclut la CAP et la Commission de l'Assemblée nationale) avant le 31 mars 2012 (2.2.2).	√	
Des recommandations formulées par le Vérificateur général, 99 % ont obtenu l'adhésion des entités (3.2.1).		√

1. Les chiffres entre parenthèses renvoient au numéro de l'objectif présenté dans le *Plan stratégique 2009-2012*.

	VGQ	VGQ et autres
Nous avons apprécié la reddition de comptes de quatre entités relativement à leur plan d'action de développement durable (3.3.1).	√	
Cinq nouvelles entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation ont fait l'objet d'une vérification financière (4.1.2).	√	
Dans 83 % des rapports de vérification de l'optimisation des ressources, les principes établis par la *Loi sur le développement durable* ont été pris en compte dans les critères d'évaluation (4.2.1).	√	
Tous les travaux de vérification financière et de VOR évalués répondent aux normes de certification de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) (5.1.1).	√	
Les honoraires pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé relativement aux contrats renouvelés ont été inférieurs de 18 % en moyenne à ceux des contrats précédents (5.2.2).		√
Le nouveau personnel affecté aux VOR compte en moyenne 13 ans d'expérience de travail (5.3.2).	√	
L'ensemble du personnel affecté aux vérifications financières a reçu la formation spécialisée en ce qui a trait aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux Normes canadiennes d'audit (NCA) (5.3.3).	√	
L'indice de satisfaction des employés concernant l'environnement de travail, la formation et les défis professionnels se situe à 8 sur 10 (5.4.1).	√	
Deux mesures d'écologisation ont été mises en œuvre afin de diminuer l'impact environnemental de nos activités (5.4.2).	√	
	14	**2**
Cibles non atteintes		
Des rapports publiés au cours des 2 dernières années, 28 % ont été examinés par une commission parlementaire, alors que nous visions 50 %. On note une baisse de 13 points de pourcentage par rapport à 2010-2011. L'atteinte de cette cible est tributaire des temps d'audition des commissions parlementaires (1.1.1).		√
L'Assemblée nationale a utilisé ou évoqué 73 % de nos rapports dans les trois ans suivant leur publication, alors que nous visions 80 % (1.1.1).		√

	VGQ	VGQ et autres
Une rencontre a été organisée avec des membres d'une commission parlementaire (la CAP) pour les sensibiliser au concept et aux principes de développement durable. Nous visions à en rencontrer 8 pour atteindre notre cible, qui était d'avoir rencontré des membres des 10 commissions parlementaires (la Commission de l'Assemblée nationale étant exclue) avant le 31 mars 2012 (2.2.1).		√
Des rapports portant sur des états financiers, 99 % ne contenaient aucune restriction quant au respect des normes de l'ICCA et des IFRS. Notre cible était de 100 % (3.1.1).		√
Des recommandations ayant fait l'objet d'un suivi, 52 % ont donné lieu à des progrès satisfaisants, alors que nous visions 75 % (3.2.2).		√
Six des sept entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* ont progressé de façon satisfaisante dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance. Nous visions les sept entités (4.3.1).		√
Pour 29 % des VOR, il n'y a pas eu de dépassement quant aux heures de travail prévues. La cible était fixée à 50 %. Il est à noter que, lorsque des travaux additionnels sont requis, ils sont effectués même si cela a pour conséquence de dépasser le budget (5.2.3).		√
Six spécialistes ont été embauchés : trois du domaine de la santé, deux de celui de la gestion de projets et un du domaine de l'éducation. Aucun spécialiste n'a été recruté dans le domaine du transport. Nous visions deux spécialistes par domaine (5.3.1).	√	
	1	**7**

L'année 2011-2012 était la dernière année du *Plan stratégique 2009-2012*. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 les résultats pour chacune des années.

Aperçu de l'organisation

La *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985, encadre les activités de l'organisation. Cette loi a pour objet de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. C'est pourquoi le Vérificateur général est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

La vérification législative comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives ainsi que la VOR, laquelle inclut les vérifications particulières effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor.

La vérification financière comprend l'audit d'états financiers et d'autres informations financières. Elle a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les états ou les informations sont exempts d'inexactitudes importantes. Dans le cadre de ce type de vérification, nous procédons également à la vérification de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives pour les opérations ayant une incidence financière significative sur les états financiers. Un rapport ou une lettre d'observation découle de ces travaux lorsque des déficiences ayant trait entre autres aux contrôles internes doivent être portées à l'attention des responsables de la gouvernance ou de la direction.

Le Vérificateur général peut demander à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé d'effectuer en tout ou en partie un audit des états financiers d'une entité faisant partie de son champ de compétence, mais il demeure responsable des travaux. Les honoraires de ces cabinets sont supportés par les entités lorsque moins de la moitié des revenus de ces dernières viennent du Fonds consolidé du revenu ou d'autres fonds administrés par un organisme public, ou des deux à la fois. Des audits sont également menés conjointement par le Vérificateur général et des cabinets d'experts-comptables du secteur privé. En 2011-2012, ce type d'audit a été réalisé pour sept sociétés d'État[2].

Certaines entités du secteur public peuvent, en vertu de leur loi constitutive, confier la vérification de leurs livres et comptes à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé. Dans de tels cas, le Vérificateur général exerce un droit de regard. Ce droit lui permet d'obtenir les états financiers audités, d'examiner les dossiers de l'auditeur externe et de demander des travaux supplémentaires, s'il y a lieu.

Depuis trois ans, le Vérificateur général publie annuellement un rapport à l'Assemblée nationale dans lequel il fait part de ses commentaires sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les Comptes publics.

2. Les sociétés visées sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société générale de financement du Québec.

D'autre part, la VOR comprend la vérification de la qualité et du fonctionnement des systèmes et des procédés que l'entité emploie pour s'assurer que les ressources à sa disposition sont utilisées de manière économique, efficiente et efficace. Elle inclut également les travaux suivants : les vérifications de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement ; les vérifications particulières qui sont menées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor ; les vérifications de la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable*. Ces missions ne mettent toutefois pas en cause le bien-fondé des énoncés de politique et des objectifs des différents programmes.

De plus, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Vérificateur général doit réaliser tous les trois ans des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de sept sociétés d'État[3].

Champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général se rapportant à la vérification financière s'étend à tous les fonds et autres biens publics du gouvernement, de ses organismes et de ses entreprises. La liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* et tenues de produire annuellement des états financiers audités est présentée à l'annexe 2. Le Vérificateur général peut auditer à sa convenance les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. La liste de ces établissements est publiée annuellement en annexe des états financiers du gouvernement contenus dans les Comptes publics présentés à l'Assemblée nationale.

Pour l'optimisation des ressources, son champ de compétence englobe, outre les entités faisant partie du champ de compétence pour la vérification financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers distincts. S'y ajoutent les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes.

La décision d'entreprendre une VOR demeure à la discrétion du Vérificateur général. Toutefois, pour effectuer une vérification dans une entreprise du gouvernement, une entente doit être conclue au préalable avec son conseil d'administration, sauf exception. Aucun autre vérificateur législatif au Canada n'a cette contrainte.

Structure organisationnelle

Le nombre d'employés au 31 mars 2012 s'établissait à 262, comparativement à 251 en 2011. De ce nombre, 51 % étaient affectés aux activités de vérification

3. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société immobilière du Québec.

financière, 30 % à la VOR, 7 % aux services-conseils et 12 % à l'administration. Le nombre d'employés en vérification explique l'augmentation par rapport à l'année précédente. Le nombre d'équivalents temps complet pour l'année a été de 242 (237 en 2010-2011). Le tableau 1 montre la répartition du personnel par catégories d'emplois ; le lecteur trouvera à l'annexe 3 l'organigramme au 31 mars 2012.

Tableau 1 Employés par catégories d'emplois (au 31 mars)[1]

	2012		2011		2010	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Cadres	36	14	35	14	34	13
Professionnels	204	78	194	77	196	77
Techniciens et personnel de bureau	22	8	22	9	24	10
Total	**262**	**100**	**251**	**100**	**254**	**100**

1. Les employés occasionnels ne sont pas pris en compte.

Au cours de 2011-2012, 29 personnes (39 en 2010-2011) ont quitté volontairement leur emploi. De ce nombre, 21 faisaient partie du personnel de vérification (28 en 2010-2011). Notons que, tout comme l'année précédente, 4 employés ont pris leur retraite. Le taux de roulement pour l'ensemble du personnel a été de 11 %, comparativement à 15 % l'année précédente. La diminution du taux de roulement s'explique principalement par le fait qu'à la suite du gel de l'embauche dans la fonction publique, nous avons dû décréter un moratoire afin de limiter le nombre d'employés demandant une mutation dans d'autres ministères et organismes. Nous nous sommes ainsi assurés de mener à terme toutes nos missions.

Indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres. Lorsque le poste devient vacant, le président de l'Assemblée nationale peut, avec l'accord du premier ministre et du chef de l'opposition officielle, désigner l'un des vérificateurs généraux adjoints pour assurer l'intérim. L'organisation ne facture pas ses services aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement. Le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Son code de déontologie, qui est mis en ligne sur son site Web, intègre les exigences quant à l'indépendance figurant dans le code de déontologie des comptables agréés du Québec.

Gestion des risques

La politique de gestion des risques (disponible sur notre site Web) a comme objectif d'assurer la continuité des opérations, le maintien de la qualité des services et la protection des actifs de l'organisation. Les risques répertoriés dans cette politique se classent en trois catégories : les risques liés à la crédibilité, ceux concernant la réputation et ceux qui ont trait à la capacité organisationnelle.

Annuellement, le comité de gestion (composé du vérificateur général et des vérificateurs généraux adjoints) réévalue la nature, la portée et l'impact de ces risques ainsi que la probabilité que ceux-ci se présentent. Il examine également l'efficacité des mesures mises en place permettant d'atténuer les risques et de réduire ceux-ci à un niveau acceptable.

Aucun nouveau risque n'a été recensé au cours de l'exercice 2011-2012. Toutefois, malgré la mise en place de diverses mesures d'atténuation, un risque important auquel nous faisons face est la pénurie de main-d'œuvre. À cet égard, attirer et retenir le personnel compétent sont des éléments incontournables. Nous travaillons activement avec divers intervenants, dont le Secrétariat du Conseil du trésor, à atténuer ce risque et à améliorer notre capacité organisationnelle.

Au cours de 2012-2013, nous reverrons la définition de nos risques à la lumière de notre nouveau plan stratégique, soit celui de 2012-2015. Cela nous permettra de mettre à jour nos processus opérationnels afin d'affronter les nouveaux enjeux et de favoriser l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

Communications

Le Vérificateur général cherche à entretenir de bonnes communications avec ses divers interlocuteurs. Il est à l'écoute des parlementaires et du public. L'organisation se rend disponible pour expliquer le contenu de ses rapports aux médias.

De même, le Vérificateur général encourage les communications efficaces et continues avec le personnel des entités vérifiées ainsi qu'avec les responsables de la gouvernance. Le maintien d'un bon climat de travail dans l'organisation et le désir de mobiliser le personnel autour des objectifs institutionnels commandent des moyens de communication efficaces.

Dans cette optique, une politique portant sur les communications tant internes qu'externes a été adoptée en 2011-2012. Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- présenter une information fiable, pertinente et claire découlant des résultats de nos travaux ;
- rendre compte de façon transparente des différentes facettes de notre mandat ;

- favoriser l'adhésion du personnel aux valeurs et aux orientations du Vérificateur général ainsi que sa mobilisation ;
- faciliter l'écoute des divers intervenants afin de répondre avec diligence à leurs questions ;
- mettre en évidence notre souci d'indépendance, notamment par la neutralité politique ;
- maintenir de bonnes relations avec les entités vérifiées ;
- maximiser les retombées de nos travaux ;
- favoriser notre participation à l'évolution de la vérification législative sur les scènes nationale et internationale.

Plaintes et allégations

Au cours de l'exercice 2011-2012, 92 plaintes et allégations ont été portées à l'attention du Vérificateur général (2010-2011 : 129). Comme par les années passées, elles visent principalement des ministères ainsi que des organismes ou des entreprises du gouvernement.

Le processus de traitement d'une plainte ou d'une allégation consiste d'abord à nous assurer qu'elle concerne les fonctions du Vérificateur général. Par la suite, en nous basant sur divers critères, dont la récurrence et la vérifiabilité de la plainte ou de l'allégation, nous prenons une décision quant à la pertinence d'effectuer des travaux de vérification et, le cas échéant, quant au moment où ils seront réalisés. Enfin, lorsque des constats et des recommandations découlent de tels travaux, nous évaluons si les autorités gouvernementales concernées et les parlementaires doivent en être informés, et ce, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*.

L'analyse des plaintes et allégations reçues en 2011-2012 révèle que 30 % d'entre elles (2010-2011 : 14 %) touchent des problèmes ou des entités qui ne peuvent faire l'objet d'une vérification par le Vérificateur général en vertu de la loi qui le gouverne (par exemple, une ville). D'autre part, 24 % des plaintes et allégations (2010-2011 : 33 %) sont reliées soit à des rapports publiés récemment, soit à des travaux en cours, soit à des travaux autorisés par le Vérificateur général mais non commencés, soit à des sujets associés à des projets de vérification qui pourront être réalisés ultérieurement. Soulignons également que 8 % sont non fondées (2010-2011 : 4 %) et que la majorité des autres plaintes et allégations reçues ne remplit pas les critères dont nous tenons compte pour la réalisation de travaux. Lorsque nous décidons qu'aucun travail de vérification ne sera effectué par le Vérificateur général ou ne pourra l'être, certains plaignants sont invités à communiquer leur plainte ou leur allégation à une ou à plusieurs entités qui pourraient les aider par rapport à la situation portée à notre attention.

Coopérations internationales

Le Vérificateur général du Québec partage son expertise avec plusieurs institutions étrangères, principalement francophones, vouées au contrôle des finances publiques.

En 2011-2012, deux vérificateurs d'Afrique ont entrepris un stage de neuf mois au sein de notre organisation : l'un venait de la Chambre des comptes de la Cour suprême du Bénin et l'autre, du Contrôle Supérieur de l'État du Cameroun. Ces stages sont offerts dans le cadre d'un programme de coopération internationale financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et administré par la CCAF-FCVI inc. (Fondation canadienne pour la vérification intégrée).

Nous avons également accueilli des personnes travaillant pour des organisations de divers pays, dont Haïti, la Guinée, le Gabon, et les avons informées de nos pratiques. Nous leur avons aussi fait part des relations qu'entretiennent le Vérificateur général et l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'augmenter le contrôle de l'action gouvernementale. Cela constitue pour eux un moyen d'avancer dans la voie de la démocratie.

En tout, nous avons présenté notre fonctionnement et donné de la formation à 93 parlementaires, vérificateurs et hauts fonctionnaires venant de 14 pays.

Soulignons que le Vérificateur général fait partie à titre d'observateur permanent de l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) et de l'Organisation européenne des institutions régionales de contrôle externe des finances publiques (EURORAI). Il participe également à un comité de soutien technique pour le Conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAF).

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2011-2012 ont été de 27,3 millions de dollars (tableau 2). Ils ont été employés pour le financement des activités et l'acquisition d'immobilisations. Tout comme en 2010-2011, la difficulté à pourvoir les postes vacants et le temps nécessaire pour le faire expliquent notamment les crédits inutilisés (1,2 million de dollars). De ces crédits, une partie (762 000 dollars) a été reportée à 2012-2013 avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale ; l'autre partie (457 000 dollars) a été retournée au Fonds consolidé du revenu.

Tableau 2 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)[1]

	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Crédits disponibles	**27 317**	**26 451**	**26 436**	**25 093**	**23 889**
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	(25 752)	(25 243)	(23 990)	(23 517)	(22 952)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(346)	(118)	(261)	(324)	(534)
Crédits inutilisés	**1 219**	**1 090**	**2 185**	**1 252**	**403**
Répartition					
Crédits périmés	457	334	2 185	31	–
Crédits reportés à l'année subséquente	762	756	–	1 221	403

1. Nous avons établi ces données en prenant en considération les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le tableau 3 présente l'utilisation des ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les trois derniers exercices. Les coûts qui se rattachent à chaque activité sont les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, communications et autres), qui sont répartis en proportion des heures de travail effectuées. Nous avons déterminé ces coûts en tenant compte des données financières établies en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Il est à noter que les honoraires de vérification assumés par les entités sont exclus du tableau, car ces sommes n'ont aucun impact sur le budget de notre organisation. La section États financiers audités présente l'utilisation de ces crédits par catégories de dépenses.

Tableau 3 **Utilisation des ressources financières**

	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	En milliers de dollars	**%**	**En milliers de dollars**	**%**	**En milliers de dollars**	**%**
Vérification financière[1]	**10 949**	**42,5**	**10 530**	**41,7**	**10 049**	**41,9**
Vérification de l'optimisation des ressources						
Vérifications courantes[2]	6 044	23,5	6 122	24,2	4 710	19,6
Autres travaux	475	1,8	626	2,5	1 138	4,7
Vérifications particulières	–	–	–	–	329	1,4
Suivis des recommandations	452	1,8	196	0,8	506	2,1
	6 971	**27,1**	**6 944**	**27,5**	**6 683**	**27,8**
Sous-total	**17 920**	**69,6**	**17 474**	**69,2**	**16 732**	**69,7**
Activités de soutien						
Soutien professionnel	1 432	5,6	1 607	6,4	1 312	5,5
Formation	1 361	5,3	1 019	4,0	1 050	4,4
Encadrement et gestion[3]	2 014	7,8	2 008	8,0	2 107	8,8
Administration[4]	3 025	11,7	3 135	12,4	2 789	11,6
Sous-total	**7 832**	**30,4**	**7 769**	**30,8**	**7 258**	**30,3**
Total	**25 752**	**100,0**	**25 243**	**100,0**	**23 990**	**100,0**

1. Les coûts liés aux travaux présentés dans le tome portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes sont inclus dans cette rubrique (1,3 million de dollars en 2011-2012).
2. Les coûts relatifs aux vigies ont été regroupés sous cette rubrique puisqu'ils sont non significatifs.
3. Sont exclus de cette catégorie les coûts associés au personnel d'encadrement et de direction pour les activités de vérification.
4. Cette catégorie regroupe les services des ressources humaines, des ressources financières et matérielles et des ressources informatiques.

Les résultats figurant dans le tableau 3 montrent que le pourcentage des ressources financières consacrées aux activités de vérification a légèrement augmenté : il se situe à 69,6 %, ce qui est en deçà des prévisions déposées à l'Assemblée nationale, à savoir 70,7 % (*Budget de dépenses 2011-2012, Volume 1*). Cependant, les sommes investies ont augmenté de 446 000 dollars, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des ressources allouées aux activités de vérification financière (419 000 dollars) s'explique principalement par les sommes supplémentaires requises par rapport à l'exercice antérieur pour les travaux menant à la publication du tome sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes ainsi que pour l'audit des états financiers des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. L'augmentation aurait été plus forte si des économies n'avaient pas été réalisées pour certaines autres missions. L'ajout de nouvelles entités a été compensé en partie par le retrait de certaines autres.

D'autre part, l'organisation a consacré environ le même montant qu'en 2010-2011 à l'optimisation des ressources, soit près de 7 millions de dollars. Il est à noter que la répartition des coûts entre les diverses catégories de VOR varie notamment en fonction du choix des missions.

Par ailleurs, la diminution des ressources financières destinées au soutien professionnel (175 000 dollars) est due au fait qu'en 2010-2011, plus de soutien a été offert au personnel de vérification de l'optimisation des ressources, particulièrement en ce qui a trait à la révision des pratiques de rédaction des rapports, à la détermination des sujets de vérification et à l'informatisation des dossiers de VOR.

Les ressources financières allouées à la formation ont connu une hausse de 342 000 dollars. La tenue d'un symposium en vérification financière, la formation donnée sur la nouvelle façon de rédiger des rapports et le recours à des ressources externes expliquent notamment cette augmentation.

Les coûts afférents aux activités d'encadrement et de gestion ont augmenté de 6 000 dollars. Ceux des activités liées à l'administration ont connu une baisse de 110 000 dollars, laquelle est principalement liée au fait que des postes d'employés de soutien n'ont pas été pourvus au cours de l'année.

Coûts par heure de vérification

Le coût total par heure de vérification pour chacune des activités est présenté dans le tableau 4. Ce coût se compose des coûts directs, lesquels incluent les coûts de la main-d'œuvre, les honoraires professionnels et les frais de déplacement liés directement aux activités de vérification. Il comprend également les coûts indirects ; ceux-ci sont formés des frais de soutien professionnel et de formation, lesquels ont été répartis en fonction du secteur d'activité auquel ils se rapportent, lorsque c'était possible. Les frais généraux, les frais d'encadrement et de gestion ainsi que ceux associés à l'administration, qui ont été ventilés en fonction du nombre d'heures totales de vérification effectuées, font aussi partie des coûts indirects.

Tableau 4 Coûts par heure de vérification selon le secteur d'activité (en dollars)

	Vérification financière[1]			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2011-2012	**2010-2011**	**2009-2010**	**2011-2012**	**2010-2011**	**2009-2010**
Coûts directs	50,87	51,31	49,74	60,63	63,41	56,63
Coûts indirects	35,04	36,20	38,17	36,79	38,42	36,78
Coût total par heure	**85,91**	**87,51**	**87,91**	**97,42**	**101,83**	**93,41**
Nombre d'heures de vérification	177 220	168 511	161 197	102 198	97 510	102 144

1. Les données excluent les honoraires versés aux cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour des audits d'états financiers.

Le coût total par heure pour les activités de vérification financière a diminué de 2 % (1,60 dollar) par rapport à celui de 2010-2011, notamment à cause de l'augmentation du nombre d'heures sur lesquelles les coûts ont été répartis. Notre coût est inférieur de 3 % aux honoraires moyens par heure des cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour les missions que nous leur avons confiées, soit 88,47 dollars.

En ce qui concerne la VOR, le coût total par heure a également diminué par rapport à 2010-2011 ; la baisse est de 4,41 dollars (4 %). Cette situation s'explique, d'une part, par la variation des coûts directs, notamment par le recours moins fréquent à des experts de divers domaines et, d'autre part, par l'effet sur les coûts indirects d'un besoin moins grand de ressources affectées au soutien professionnel. De fait, en 2010-2011, plus de ressources avaient été nécessaires en raison du développement de nos méthodes de travail et de l'informatisation de nos dossiers pour ce type de vérification.

Pour 2011-2012, le coût moyen par heure – vérification financière et optimisation des ressources – a été de 90,11 dollars[4], soit une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Ce coût se compare avantageusement à celui du Vérificateur général de la Saskatchewan, soit 102,63 dollars par heure, seul vérificateur législatif canadien à rendre publique cette information dans son rapport annuel pour l'année terminée le 31 mars 2011.

4. Ce coût exclut les honoraires versés par le Vérificateur général aux cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour des missions de vérification.

Coûts des interventions terminées

Les travaux du Vérificateur général sont diversifiés. Le tableau 5 présente le nombre d'interventions terminées par année ainsi que leur coût total, lequel inclut les honoraires professionnels des cabinets privés assumés par les entités ou par le Vérificateur général. Mentionnons que ces interventions s'échelonnent généralement sur deux exercices financiers du Vérificateur général.

Tableau 5 **Nombre d'interventions terminées et coût total**

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Vérification financière			
Audits d'états financiers et d'autres informations financières	216	227	220[1]
Droits de regard[2]	148	174	162
Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction[3]	56	58	66
Coût total (M$)	**23,4**	**22,7**	**16,8**
Vérification de l'optimisation des ressources			
Vérifications courantes	7[4,5]	14	9
Vigies	1[4,5]	4	2
Autres travaux	–	–	1
Vérifications particulières	–	–	1
Suivis des recommandations	2[4,5]	3	3
Coût total (M$)	**6,9**	**12,6**	**8,5**

1. Nous avons redressé ce chiffre en 2010-2011 pour tenir compte des interventions additionnelles non répertoriées.
2. Les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont exclus.
3. Le tome portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes fait partie de cette rubrique.
4. Les interventions sont celles présentées dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012*.
5. La liste des interventions est présentée à l'annexe 4.

Le coût total des interventions de vérification financière s'est élevé de 3 % par rapport à celui de 2010-2011. Le nombre de missions de vérification financière que nous réalisons varie d'une année à l'autre. Certaines entités font l'objet de plus d'une intervention puisqu'elles préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports d'audit. C'est le cas notamment de la Caisse de dépôt et placement du Québec (54 interventions), de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (14 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (13 interventions).

Par ailleurs, la variation relative aux droits de regard découle essentiellement de la réduction du nombre de filiales de la Caisse de dépôt et placement du Québec et d'Hydro-Québec.

Il est à noter que, même si le nombre d'interventions est élevé pour les droits de regard et les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction, les coûts consacrés à ces activités représentent seulement 1 % des coûts annuels.

Le coût des interventions de VOR a diminué de 45 % par rapport à celui de 2010-2011. La publication de 10 interventions, comparativement à 21 en 2010-2011, explique cette variation. Précisons que le nombre d'interventions fluctue en fonction de la date d'achèvement des travaux.

Vérification financière

Nous présentons dans le tableau 6 les coûts concernant les interventions financières ayant un historique de trois ans (à l'exception des états financiers du gouvernement et des audits conjoints).

Tableau 6 **Coûts des 126 interventions financières ayant un historique de 3 ans[1] (en milliers de dollars)**

Auteur des interventions	Nombre d'interventions	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Vérificateur général	**61**	**4 604**	**4 582**	**4 487**
Cabinets d'experts-comptables du secteur privé				
Honoraires des cabinets[2]		1 432	1 663	1 761
Encadrement des travaux par le Vérificateur général		623	393	477
Sous-total	**65**	**2 055**	**2 056**	**2 238**
Total	**126**	**6 659**	**6 638**	**6 725**

1. Les interventions ont été menées auprès de 78 entités.
2. Les honoraires des cabinets privés assumés par les entités sont inclus dans cette rubrique.

Comme le montre ce tableau, le coût relatif aux interventions réalisées par le Vérificateur général en 2011-2012 a légèrement varié, alors que celui des interventions confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé est demeuré stable. Ce coût se compose des honoraires professionnels des cabinets et des sommes liées à l'encadrement des travaux par le Vérificateur général. Les honoraires des cabinets ont baissé de 14 % par rapport à ceux de 2010-2011. Le renouvellement de contrats à des prix moindres explique la baisse ; quant au coût lié aux travaux de supervision menés par le Vérificateur général, il a augmenté de 59 % par rapport à celui de 2010-2011. Cette hausse s'explique majoritairement par les travaux requis à la suite de l'adoption des IFRS par certaines entités.

À titre informatif, le lecteur trouvera à l'annexe 5 des renseignements détaillés relativement aux missions que nous avons confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé ainsi qu'aux honoraires professionnels associés à celles-ci.

En 2011-2012, les états financiers de cinq établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été audités par le Vérificateur général pour une première fois. Il s'agissait de deux centres hospitaliers universitaires, d'une université, d'un cégep et d'une commission scolaire. Le coût de ces audits s'est élevé à 1,4 million de dollars. En 2010-2011, six autres établissements avaient fait l'objet d'un tel audit, soit deux centres de santé et

de services sociaux, un centre de réadaptation, deux cégeps et une commission scolaire ; le coût total a été de 920 000 dollars. La hausse du coût est due à la catégorie et à la taille des établissements audités en 2011-2012 ainsi qu'au fait qu'un premier audit requiert plus de travail.

Tout comme l'année précédente, des audits ont été menés conjointement avec des cabinets privés. En 2011-2012, nous avons procédé de cette façon pour l'audit des états financiers de sept entités. Le tableau 7 présente le coût de ces travaux.

Tableau 7 Coût des audits conjoints (en milliers de dollars)

	Exercice financier terminé											
	2011			2010			2009			2008		
	VGQ	Cabinets privés[1]	Total	VGQ	Cabinets privés[1]	Total	VGQ	Cabinets privés[1]	Total	VGQ	Cabinets privés[1]	Total
CDPQ	612	1 348	1 960	710	1 555	2 265	836	s.o.	836	891	s.o.	891
HQ	518	2 171	2 689	457	2 291	2 748	s.o.	2 116	2 116	s.o.	1 845	1 845
IQ	261	275	536	283	312	595	242	312	554	250	297	547
LQ	671	1 384	2 055	708	1 409	2 117	905	s.o.	905	1 045	s.o.	1 045
SAAQ	320	221	541	299	147	446	346	357	703	250	345	595
SAQ	149	198	347	142	198	340	181	197	378	322	210	532
SGF	146	516	662	89	254	343[2]	134	269	403	107	254	361
Total	**2 677**	**6 113**	**8 790**	**2 688**	**6 166**	**8 854**	**2 644**	**3 251**	**5 895**	**2 865**	**2 951**	**5 816**

1. Les honoraires professionnels des cabinets privés sont assumés par les entités et sont établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.
2. Il s'agit des coûts accumulés au 31 mars 2011, compte tenu de la fusion avec Investissement Québec (en vigueur depuis le 1er avril 2011). Les états financiers au 31 décembre 2010 ont été publiés avec ceux au 31 mars 2011.

CDPQ Caisse de dépôt et placement du Québec (sans les filiales)
HQ Hydro-Québec (sans les filiales)
IQ Investissement Québec
LQ Loto-Québec
SAAQ Société de l'assurance automobile du Québec (y compris le fonds administré)
SAQ Société des alcools du Québec
SGF Société générale de financement du Québec

La répartition des travaux entre les co-auditeurs (Vérificateur général et cabinets privés) peut varier d'une année à l'autre. Pour l'exercice financier terminé en 2011, les coûts du Vérificateur général ont représenté 30 % du coût total, tout comme pour 2010.

Le coût total pour l'audit des états financiers de ces entités pour l'exercice terminé en 2011 s'est élevé à 8,8 millions de dollars. Le coût des audits des états financiers pour l'exercice terminé en 2006, soit avant le début des audits conjoints, a été de 4,6 millions de dollars, d'où une augmentation de 4,2 millions de dollars en cinq ans (91 %). Comme nous l'avons mentionné l'an dernier, nous sommes d'avis qu'un audit conjoint n'est pas nécessaire pour certaines de ces entités. Nous réitérons au gouvernement notre commentaire, c'est-à-dire de justifier ce type d'audit et de revoir les exigences à cet égard, ce qui pourrait générer des économies pour l'État.

Par ailleurs, l'audit des états financiers consolidés du gouvernement est une mission importante pour le Vérificateur général. Il comprend l'audit des données financières des ministères et organismes. Les coûts liés à l'audit de ces états

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 se sont chiffrés à 3,2 millions de dollars, soit une baisse de 13 % comparativement à l'année précédente (figure 1). Il est difficile pour le Vérificateur général de se comparer quant à cet audit puisqu'aucun vérificateur législatif du Canada ne présente une telle information dans son rapport annuel.

Figure 1 **Coût de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars**

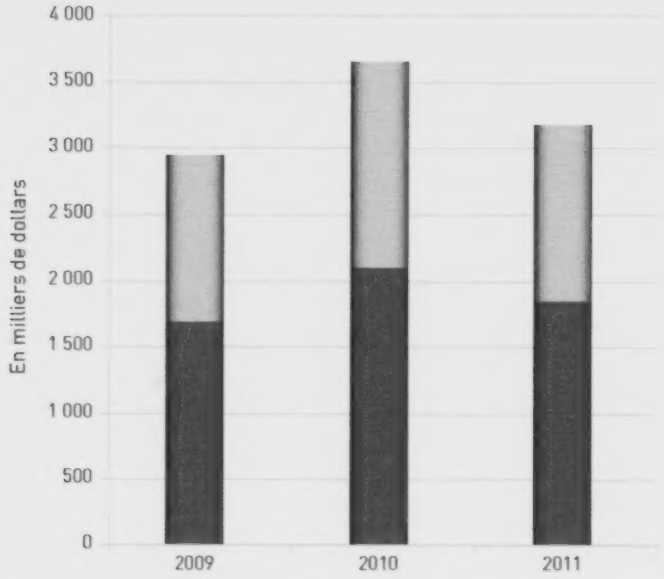

	2009	2010	2011
Coûts indirects[1]	1 266	1 555	1 335
Coûts directs	1 682	2 083	1 839
Coût total	**2 948**	**3 638**	**3 174**
Nombre d'heures	33 849	41 405	35 998

1. Les coûts indirects se composent des frais généraux (loyer, communications et autres), des dépenses liées à la formation et des frais associés au soutien professionnel, à l'encadrement et à la gestion, et à l'administration.

La diminution des coûts en 2011 est attribuable, en grande partie, au fait que nous avons bénéficié de l'expérience acquise en 2010 pour l'audit de la consolidation des données financières des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans les états financiers consolidés du gouvernement du Québec. De plus, d'autres éléments ont permis de réduire l'ampleur des travaux :

- La qualité des informations financières produites par le réseau de l'éducation s'est améliorée comparativement à l'année précédente, ce qui a réduit les écarts liés à la consolidation.
- Les données des réseaux sont transférées individuellement et de façon informatisée dans le système de consolidation du gouvernement. Cette modification a permis de réduire le risque d'erreurs et d'alléger le processus d'établissement des états financiers consolidés.

Par conséquent, le vérificateur général a été en mesure de transmettre son rapport un mois plus tôt que l'année précédente.

Par ailleurs, le tome de 2011-2012 portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes a coûté 1,3 million de dollars, tandis que celui de 2010-2011 avait entraîné des coûts de 866 000 dollars. L'augmentation découle du fait que les sujets abordés en 2011-2012 ont nécessité plus de travail que ceux traités l'année précédente. À cet égard, mentionnons les partenariats public-privé, le plan de retour à l'équilibre budgétaire et l'interprétation de la norme sur les paiements de transfert.

Vérification de l'optimisation des ressources

Pour la VOR, le coût des vérifications courantes publiées dans les tomes du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012* s'est élevé à 4,4 millions de dollars, le coût moyen étant de 633 000 dollars (figure 2). Cela représente une baisse du coût moyen de 10 % par rapport à l'année précédente.

Figure 2 Coût moyen des vérifications courantes de l'optimisation des ressources

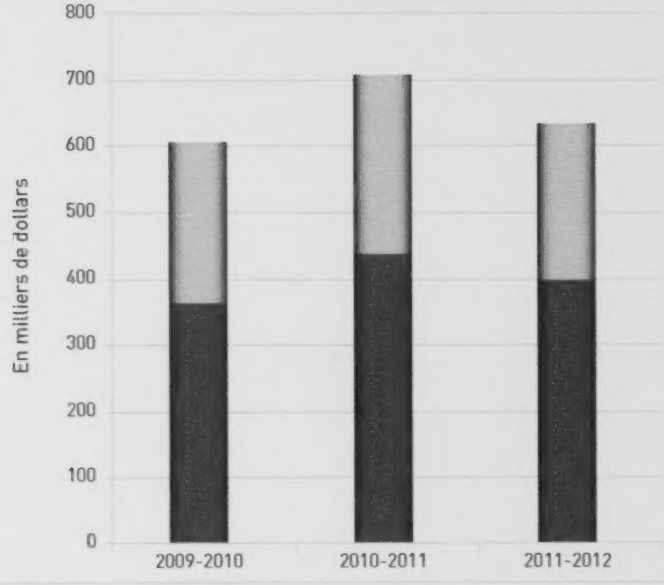

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Coûts indirects[1]	243	270	236
Coûts directs	362	436	397
Coût moyen	**605**	**706**	**633**
Heures en moyenne	6 653	7 314	6 411
Nombre de vérifications courantes	9[2]	14	7

1. Les coûts indirects se composent des frais généraux (loyer, communications et autres), des dépenses liées à la formation et des frais associés au soutien professionnel, à l'encadrement et à la gestion, et à l'administration.
2. L'une des vérifications inclut un suivi des recommandations.

La baisse du coût moyen des vérifications courantes s'explique par le nombre d'heures effectuées pour ce type de vérification. En 2011-2012, 6 411 heures y ont été consacrées en moyenne ; l'année précédente, la moyenne était de 7314 heures. De fait, une seule vérification (Recouvrement des créances fiscales) a nécessité plus de 10000 heures, alors qu'en 2010-2011, c'était le cas pour trois vérifications. Si on exclut les VOR ayant exigé plus de 10000 heures, la moyenne en 2011-2012 aurait été de 5785 heures (5800 en 2010-2011).

Divers facteurs expliquent les heures élevées pour ces vérifications, dont la complexité des enjeux relatifs au sujet, les modifications dans l'affectation du personnel, les difficultés quant à l'obtention de documents et à la validation des constats ainsi que l'ajout de travaux au cours de la vérification.

D'autre part, le coût moyen des suivis des recommandations publiés a été de 193000 dollars, comparativement à 155000 dollars en 2010-2011. Tout comme pour les VOR courantes, le coût d'un suivi varie en fonction de divers éléments, dont le nombre d'entités à rencontrer, le nombre de recommandations faisant l'objet du suivi et les déplacements requis.

Par ailleurs, d'autres travaux ont nécessité 2,1 millions de dollars. La constitution d'une banque de projets, la préparation des auditions devant les commissions parlementaires et les travaux associés à la réalisation de mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance font partie de ces travaux. Il est à noter qu'aucune vérification particulière n'a été publiée depuis 2009-2010.

Reddition de comptes selon le plan stratégique

Plan stratégique

Les encadrés qui suivent présentent les principaux éléments du *Plan stratégique 2009-2012*, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2009.

Notre mission

Favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Notre vision

Une institution d'avant-garde, performante et experte, au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable.

Nos valeurs

- Du personnel compétent et dynamique : notre force.
- L'indépendance, l'objectivité, le respect et la rigueur : nos assises d'intervention.
- L'exemplarité, la transparence et l'intégrité : notre engagement.

Nos orientations

Au service de l'Assemblée nationale

1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale.
2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction.

Pour une saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable

3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques.
4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise.

Tous nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles tendent à concrétiser notre vision. Dans les paragraphes suivants, nous vous présentons, regroupés par orientation, les résultats obtenus en 2011-2012, soit la dernière année du *Plan stratégique 2009-2012*. Par ailleurs, l'annexe 6 donne des informations portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs.

Au service de l'Assemblée nationale

Le Vérificateur général a pour unique client l'Assemblée nationale et ses commissions. Les élus qui composent cette assemblée comptent notamment sur notre objectivité et notre indépendance pour exercer le contrôle parlementaire et mener des débats éclairés concernant la gestion de l'Administration. Nous souhaitons donc vivement que nos travaux répondent à leurs attentes et favorisent la qualité des échanges.

Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale

Nos travaux de vérification se doivent de retenir l'attention des parlementaires afin de faire régulièrement l'objet d'une étude approfondie et de concourir à la qualité des débats qu'ils tiennent.

De fait, le Vérificateur général vise à transmettre des travaux pertinents aux parlementaires. Le tableau 8 présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés à l'orientation 1.

Tableau 8 **Sommaire des résultats liés à l'orientation 1**

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
1.1.1	S'assurer que les travaux de vérification contribuent au contrôle parlementaire.	Pourcentage des rapports publiés au cours des 2 dernières années qui sont examinés par une commission parlementaire ;	50 %	28 %	41 %	32 %
		Pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication.	80 %	73 %	75 %	83 %
1.1.2	Informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement.	Nombre de rapports publiés.	1	1	4	2

1.1 Des travaux pertinents pour les parlementaires

L'examen des rapports de VOR par les parlementaires nous permet d'évaluer dans quelle mesure les travaux de vérification contribuent au contrôle parlementaire (objectif 1.1.1). Pour l'année 2011-2012, nous souhaitions que 50 % des rapports publiés au cours des deux dernières années civiles fassent l'objet d'un examen par une commission parlementaire, et ce, même si nous étions conscients que l'atteinte de cette cible est directement liée au temps d'audition des commissions.

La cible n'a pas été atteinte. Des 32 rapports publiés en 2010 et en 2011, 9 ont été examinés (28 %), comparativement à 12 des 29 rapports pris en compte l'année précédente (41 %), soit une baisse de 13 points de pourcentage. Au cours des 3 dernières années, la CAP a examiné 31 des 92 rapports concernés (34 %).

Nous portons également de l'intérêt au pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication, et ce, afin d'avoir un portrait à long terme de l'utilisation de nos travaux. Le résultat obtenu a été de 73 %, ce qui représente 7 points de pourcentage de moins que la cible. Les parlementaires ont utilisé ou évoqué 37 des 51 rapports qui ont été publiés durant cette période. Pour les 3 années que couvre le plan stratégique, le résultat a été de 77 %, soit 102 rapports sur un total de 133.

D'autre part, nous tenons à informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement (objectif 1.1.2) en publiant un rapport annuellement sur le sujet. Dans le chapitre 1 du tome de l'automne 2011, le vérificateur général livre aux parlementaires ses observations sur les infrastructures publiques et y présente ses principales interrogations afin d'alimenter la réflexion des gestionnaires et des parlementaires qui s'intéressent au sujet. Il s'agit du septième rapport portant sur les grands projets d'immobilisations depuis 2009-2010.

Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction

Le Vérificateur général étant un proche collaborateur de la CAP, il partage avec elle le souci d'améliorer les pratiques de gestion à l'échelle gouvernementale. Les autres commissions parlementaires participent aussi au contrôle de l'administration publique et certains travaux du Vérificateur général peuvent leur être utiles à cette fin. Il est donc primordial de veiller à l'arrimage de leurs travaux respectifs et de maximiser ainsi les efforts communs en vue de favoriser le contrôle parlementaire. On peut voir dans le tableau 9 les résultats ayant trait aux objectifs figurant dans cette orientation.

Tableau 9 **Sommaire des résultats liés à l'orientation 2**

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
2.1.1	Analyser les plans d'action exigés des entités par la Commission de l'administration publique à la suite de nos travaux.	Nombre de plans d'action analysés.	Tous	27 sur 27	33 sur 33	35 sur 35
2.1.2	Effectuer un suivi approprié concernant l'application des recommandations formulées par la Commission de l'administration publique.	Pourcentage des recommandations de la Commission de l'administration publique faisant l'objet d'un suivi.	60 %	70 %	68 %	65 %[1]
2.1.3	Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la Commission de l'administration publique.	Nombre de nouveaux membres informés dans les 6 mois suivant leur nomination.	Tous	1 sur 1	3 sur 3	4 sur 14
2.1.4	S'assurer annuellement de la satisfaction des membres de la Commission de l'administration publique à l'égard des travaux du Vérificateur général en rencontrant le tiers de ceux-ci.	Nombre de membres rencontrés se déclarant satisfaits.	Tous	5 sur 5[2]	4 sur 4	7 sur 7
2.2.1	Sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable.	Nombre de commissions parlementaires dont les membres ont participé à une rencontre d'information.	8	1	–	2
2.2.2	Susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général.	Nombre de commissions parlementaires faisant l'objet d'une intervention à cet égard, outre celle de l'administration publique.	4	4	4	3

1. Le pourcentage a été révisé : il a été calculé selon la méthode utilisée en 2011-2012.
2. Les membres ont répondu à un sondage.

2.1 Des liens étroits avec la Commission de l'administration publique

La CAP exige des responsables des organisations ayant fait l'objet d'une VOR qu'ils produisent un plan d'action se rapportant à la mise en œuvre des recommandations formulées par le Vérificateur général. Ce plan doit être dressé dans les six mois suivant le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale ou plus tôt si les responsables sont convoqués par la Commission.

Nous nous sommes donné comme objectif d'analyser tous les plans d'action exigés des entités par la CAP à la suite de nos travaux (objectif 2.1.1) afin de seconder les membres de la Commission. En 2011-2012, nous avons analysé les 27 plans d'action qui ont été reçus au cours de la période. Pour les 3 ans du plan stratégique, nous avons reçu et analysé 95 plans.

Dans le même esprit, le Vérificateur général fait le suivi de certaines recommandations formulées par la CAP à la suite de l'audition de sous-ministres ou de dirigeants (objectif 2.1.2). Pour établir la cible, nous avons tenu compte de critères tels que le lien qu'a la recommandation avec la mission du Vérificateur général et le fait qu'il soit possible de vérifier son application au prix d'un effort raisonnable. Des travaux ont été entrepris pour 21 des 30 recommandations (70 %) que la CAP a formulées en lien avec des rapports du Vérificateur général publiés en 2008-2009. Ces recommandations figurent dans les vingt-deuxième et vingt-troisième rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Nous avons dépassé notre cible de 10 points de pourcentage. Les résultats de ces travaux seront disponibles au cours de 2012-2013. En trois ans, le Vérificateur général s'est penché sur 56 des 83 recommandations formulées par la CAP (67 %) dans les rapports afférents à cette période.

Toujours dans le but de maintenir une bonne collaboration avec la Commission, nous nous sommes donné comme objectif d'expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de cette commission (objectif 2.1.3), et ce, dans un délai de six mois suivant leur nomination. En février 2011, un nouveau membre a été nommé et il a été rencontré en juin 2011, soit dans le délai que nous nous étions donné.

D'autre part, le Vérificateur général tient à s'assurer annuellement de la satisfaction des membres de la CAP à l'égard de ses travaux en rencontrant le tiers de ceux-ci (objectif 2.1.4). Il veut ainsi obtenir une rétroaction de leur part afin de bien répondre à leurs attentes et, au besoin, de rectifier le tir. En novembre 2011, un sondage a été effectué ; nous avons remis un questionnaire à chacun des membres de la Commission et les cinq membres qui ont répondu se sont déclarés satisfaits.

2.2 Une communication accrue avec l'ensemble des parlementaires

À la suite de la réforme parlementaire de 2009, de nouveaux mandats ont été confiés aux différentes commissions parlementaires. Étant donné l'étendue du champ de compétence du Vérificateur général et les fonctions que remplit le commissaire au développement durable, diverses initiatives ont été entreprises afin d'appuyer les membres des commissions.

Dans le but de sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (objectif 2.2.1), le vérificateur général et le commissaire au développement durable prévoyaient rencontrer durant la période 2009-2012 des membres de toutes les commissions pouvant être concernées par un rapport

du Vérificateur général, soit 10 commissions[5]. En 2011-2012, 8 commissions devaient être rencontrées pour que nous puissions atteindre la cible. En février 2012, une rencontre a eu lieu avec des membres de la CAP, laquelle s'ajoute aux 2 commissions dont des membres ont été rencontrés dans les années précédentes, soit la Commission de l'aménagement du territoire et la Commission des transports et de l'environnement. Toutefois, une lettre a été transmise au président et au vice-président de chacune des autres commissions afin de proposer une rencontre pour discuter du concept et des principes de développement durable.

Dans le souci de susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général (objectif 2.2.2), nous avions également prévu intervenir auprès de l'ensemble des commissions (à l'exception de la CAP et de la Commission de l'Assemblée nationale) avant le 31 mars 2012. À cette date, toutes les commissions avaient été informées des travaux du Vérificateur général les concernant. En mai 2011, nous avons publié une liste des rapports de VOR parus depuis 2007-2008 et, pour chacun, nous avons précisé la ou les commissions parlementaires qui étaient concernées ou qui pouvaient l'être. Au cours des deux années précédentes, le Vérificateur général avait présenté certains de ses travaux aux membres de cinq commissions ; pour deux d'entre elles, il l'a fait à deux reprises.

Pour une saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable

Les administrations publiques détiennent des pouvoirs délégués par l'Assemblée nationale concernant l'application des lois et l'utilisation des ressources. En conséquence, elles sont tenues de lui rendre des comptes tant sur le plan financier que sur celui de leurs pratiques de gestion.

Orientation 3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques

Fidèle à ses engagements, le Vérificateur général s'intéresse de près à la reddition de comptes des responsables gouvernementaux en matière de finances et de gestion des ressources, étant donné les pouvoirs qui leur sont délégués par l'Assemblée nationale. Les résultats relatifs aux objectifs contenus dans la 3e orientation sont exposés dans le tableau 10.

5. La Commission de l'Assemblée nationale est exclue puisqu'elle n'est concernée par aucun rapport.

Tableau 10 **Sommaire des résultats liés à l'orientation 3**

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
3.1.1	Assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et des Normes internationales d'information financière (IFRS).	Pourcentage des rapports de vérification ne contenant aucune restriction[1].	100 %	99 %	99 %	99 %[1]
3.2.1	Veiller à ce que les entités adhèrent aux recommandations du Vérificateur général afin d'accroître la probabilité de leur application.	Pourcentage des recommandations obtenant l'adhésion des entités.	90 %	99 %	100 %	99 %
3.2.2	Augmenter le niveau d'application des recommandations formulées par le Vérificateur général.	Pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants.	75 %	52 %	58 %[2]	70 %
3.3.1	Apprécier la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable.	Nombre de rapports de vérification de l'optimisation des ressources publiés traitant de cet aspect.	4	4[3]	2	s.o.

1. L'indicateur a été modifié en 2010-2011; par conséquent, le résultat de 2009-2010 a été révisé.
2. Le résultat a été révisé en fonction de la méthode de calcul utilisée en 2011-2012.
3. Le résultat des travaux auprès de quatre entités a été publié dans le chapitre portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable*.

3.1 Une information financière de qualité

Tous les utilisateurs d'information financière devraient disposer d'information de qualité. Des changements majeurs ont été apportés au référentiel comptable de certaines entités gouvernementales, notamment à la suite de l'implantation des IFRS au Canada.

Pour assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des normes de l'ICCA et des IFRS (objectif 3.1.1), nous visions à ce que tous les rapports signés par le vérificateur général au cours de 2011-2012 ne contiennent aucune restriction[6].

En 2011-2012, de tous les rapports signés durant cette période, trois ont comporté des restrictions. Ce sont les rapports sur les états financiers des entités suivantes :

- Centre hospitalier universitaire de Québec et Centre hospitalier de l'Université de Montréal (au 31 mars 2011). Les rapports mentionnent des dérogations aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

6. L'indicateur a été modifié : nous avons retiré la mention « ni aucun commentaire » puisqu'elle n'est pas liée à l'objectif, qui est de respecter les normes de l'ICCA et les IFRS.

- Revenu Québec – Direction principale des biens non réclamés, relativement aux états financiers des biens sous administration (au 31 décembre 2008). Le rapport signale une non-conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Dans les 3 ans couverts par le plan stratégique, quelque 600 rapports ont été produits par le Vérificateur général, dont 6 comportaient des restrictions.

Depuis 2009-2010, le Vérificateur général publie un tome consacré exclusivement à la vérification de l'information financière et aux autres travaux connexes. En 2011-2012, un chapitre de ce tome a exposé en détail les opinions modifiées et les commentaires portant sur des états financiers.

3.2 Des recommandations mises en œuvre

Afin d'améliorer la gestion des fonds publics, le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale et aux dirigeants des entités les recommandations formulées lors de ses vérifications.

À cette fin, nous devons veiller à ce que les entités adhèrent à nos recommandations afin d'accroître la probabilité de leur application (objectif 3.2.1). Nous demandons donc aux entités de nous indiquer si elles sont d'accord ou non avec les recommandations formulées, que ce soit lors d'une VOR ou d'une vérification financière. Cette démarche nous permet de préciser nos recommandations, d'en discuter et d'en confirmer la pertinence. Nous visons annuellement à ce que les entités adhèrent à 90 % de nos recommandations. En 2011-2012, une seule recommandation n'a pas été accueillie favorablement. Il s'agit d'une recommandation formulée au ministère des Finances du Québec relativement à l'établissement de cibles intermédiaires de réduction de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés. En trois ans, seulement deux recommandations n'ont pas obtenu l'adhésion des entités.

Le taux d'application des recommandations constitue un bon moyen d'évaluer les retombées de nos travaux et, par conséquent, de voir si la gestion publique s'améliore. Dans notre plan stratégique, nous visions en 2011-2012 à ce que 75 % des recommandations formulées par le Vérificateur général donnent lieu à des progrès satisfaisants (objectif 3.2.2). Notre cible n'a pas été atteinte. Le taux d'application est passé de 58 % en 2010-2011 à 52 % en 2011-2012.

Le taux d'application des recommandations regroupe les résultats ayant trait aux recommandations faisant suite aux vérifications financières et aux VOR. Le tableau 11 détaille les résultats pour chacune des catégories.

Tableau 11 Niveau d'application des recommandations

	Vérification financière			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2011-2012	2010-2011[1]	2009-2010[1]
Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants[2]	52 %	54 %	70 %	54 %	66 %	71 %
Nombre de recommandations	217	377	298	89	184	192
Nombre de rapports	43	55	54	6	12	9

1. Nous avons modifié certaines données pour tenir compte de la méthode de calcul utilisée en 2011-2012.
2. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

Les recommandations formulées dans les rapports qui font suite à des vérifications financières portant en majorité sur les exercices terminés en 2010 et en 2011 ont fait l'objet d'un suivi. Les résultats présentés concernent les rapports transmis aux responsables de la gouvernance et à la direction dans la période d'avril 2011 à mars 2012. Le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants a été de 52 %, soit une baisse de 2 points par rapport à celui de l'année précédente. Ce pourcentage s'explique principalement par les résultats obtenus pour les recommandations portant sur la gestion et la divulgation de l'information financière ainsi que sur la gestion des technologies de l'information (pourcentage inférieur à 50 %).

Au cours de l'année, nous avons entrepris une réflexion afin d'explorer divers moyens pouvant favoriser l'application des recommandations.

Nous avons aussi publié en mars 2012, dans le tome *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*, un portrait des recommandations formulées dans les rapports transmis aux entités d'octobre 2010 à septembre 2011.

Par ailleurs, l'évaluation des progrès dans l'application des recommandations formulées dans les VOR est généralement effectuée trois ans après leur publication. Tout d'abord, l'entité fait une première évaluation. Par la suite, la plausibilité de l'information reçue est appréciée par le Vérificateur général et, s'il y a lieu, des renseignements additionnels sont demandés, lesquels peuvent amener une révision des conclusions de l'entité. Nous pouvons nous inspirer de ces travaux pour la sélection des recommandations devant faire l'objet d'un suivi plus approfondi. Notons que cette façon de faire est semblable à celle utilisée par le Bureau du vérificateur général du Canada.

En 2011-2012, 54 % des recommandations suivies ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Nous avons fait le suivi de 89 recommandations, soit 57 des 126[7] publiées dans les tomes de l'année 2008-2009 et 32 dans les tomes de l'année 2007-2008.

Le tableau 12 montre que, pour deux des six vérifications, le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants a atteint la cible.

7. Le suivi de certaines recommandations a été reporté tout comme en 2010-2011. Ce sont 69 recommandations qui feront l'objet d'un suivi approfondi en 2012-2013.

Cependant, les progrès enregistrés pour les recommandations relatives à deux autres vérifications ont contribué à réduire le taux. L'une portait sur le soutien financier accordé aux organismes communautaires ; or, la mise en œuvre de plusieurs recommandations nécessitait l'approbation du Conseil du trésor ou des consultations auprès des organismes visés, ce qui a entraîné des délais. L'autre avait trait à la planification du transport et de l'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal. Les recommandations s'adressaient à deux ministères. Étant donné que l'un d'eux n'était rendu qu'à l'étape de la planification de la mise en œuvre des recommandations ou, tout au plus, au début de l'application, nous n'avons pu conclure à des progrès satisfaisants.

Tableau 12 Application des recommandations par vérification

Nom de la vérification	Recommandations suivies	Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants[1]	
		N^bre	%
Protecteur du citoyen	7	7	100
Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal. Partie II – Principaux facteurs responsables des pertes de l'Université du Québec à Montréal	12	9	75
Production agricole	16	11	69
Aide financière aux études	16	11	69
Planification du transport et de l'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal	15	5	33
Soutien financier aux organismes communautaires accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux	23	5	22
	89	**48**	**54**

1. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

Depuis 2009-2010, nous procédons également au suivi des recommandations cinq ans après la publication du rapport de VOR si nous avions jugé après trois ans que les progrès étaient insatisfaisants. C'est pourquoi certaines recommandations formulées en 2005-2006 ont de nouveau fait l'objet d'un suivi. Ainsi, le taux d'application en 2011-2012 pour l'ensemble des recommandations de 2005-2006 a atteint 81 %, alors qu'il était de 71 % lors du premier suivi. Pour la période couverte par le plan stratégique, le pourcentage moyen des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants après cinq ans s'élève à 81 %.

3.3 Une reddition de comptes de qualité concernant l'application de la *Loi sur le développement durable*

Pour tenir compte de l'adoption, en 2006, de la *Loi sur le développement durable*, nous avons intégré dans nos VOR un volet qui traite de la qualité de la reddition de comptes des entités par rapport à leur plan d'action de développement durable.

Nous avions prévu apprécier la reddition de comptes de quatre entités relativement à leur plan d'action de développement durable (objectif 3.3.1). En 2011-2012, nous avons atteint notre cible. Lors de la vérification portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable*, nous nous sommes assurés que la Commission des transports du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère des Transports du Québec réalisent une reddition de comptes qui permet d'apprécier les résultats quant à la mise en œuvre de leur plan d'action.

Orientation 4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives

Des modifications législatives nous ont fourni l'occasion de mettre à profit notre expertise auprès de nouvelles entités et d'utiliser des approches différentes à l'égard de celles qui font déjà partie de notre champ de compétence.

Le tableau 13 présente les résultats obtenus relativement à cette orientation.

Tableau 13 Sommaire des résultats liés à l'orientation 4

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
4.1.1	Réaliser des travaux axés sur la performance auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation.	Nombre de rapports publiés.	Aucune	1	4	–
4.1.2	Effectuer des vérifications financières dans des entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation.	Nombre de nouvelles entités faisant l'objet d'une vérification financière.	4	5	s.o.	7
4.1.3	Mener de façon efficace la covérification des états financiers d'Hydro-Québec.	Délai de production du rapport du vérificateur.	Aucune	s.o.	18 février	s.o.

Tableau 13 **Sommaire des résultats liés à l'orientation 4 (suite)**

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
4.2.1	Intégrer les principes établis par la *Loi sur le développement durable* dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des rapports publiés tenant compte de ces principes dans les critères d'évaluation.	60 %	83 %	80 %	s.o.
4.3.1	S'assurer annuellement que les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* progressent dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance[1].	Nombre d'entités qui ont progressé de façon satisfaisante dans la mesure de leur performance[1].	Toutes les entités concernées	6 sur 7[2]	8 sur 8	8 sur 8

1. L'objectif et l'indicateur ont été reformulés en 2009-2010.
2. La réduction du nombre d'entités visées découle de la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec.

4.1 Des vérifications variées visant de nouvelles entités

Depuis 2008, la *Loi sur le vérificateur général* lui permet d'entreprendre, à sa discrétion, des travaux de vérification financière auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation. Il a également le pouvoir d'y mener des travaux liés aux autres volets de la vérification législative.

Nous avions prévu réaliser des travaux axés sur la performance auprès d'entités faisant partie des réseaux mentionnés précédemment (objectif 4.1.1). Nous voulions, d'une part, nous assurer que les entités mettent en place les assises nécessaires pour gérer leur performance et, d'autre part, cibler à la lumière des meilleures performances observées les éléments auxquels des améliorations pourraient être apportées.

Au cours de la période 2009-2012, soit celle couvrant le plan stratégique, nous avons publié cinq rapports, dont quatre en 2010-2011 et un en 2011-2012. Les sujets abordés ont été les frais d'administration des commissions scolaires, le transport scolaire, les principales activités de deux centres de santé et de services sociaux et les services se rapportant à l'alimentation dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Nous souhaitions également effectuer des vérifications financières dans des entités associées à ces réseaux (objectif 4.1.2). En 2011-2012, nous avons procédé à la vérification des états financiers de 5 établissements qui n'avaient jamais fait l'objet d'une intervention de la part du Vérificateur général, soit 2 établissements du réseau de la santé et des services sociaux et 3 du réseau de l'éducation. Au cours des 3 dernières années, 12 établissements faisant partie de ces réseaux ont fait l'objet d'une vérification financière.

Par ailleurs, l'une des plus importantes entreprises du gouvernement, Hydro-Québec, est touchée par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Cette loi a introduit des règles relatives à la covérification des états financiers produits par sept entités[8], dont Hydro-Québec. C'est pourquoi le Vérificateur général s'était donné comme objectif de mener de façon efficace la covérification des états financiers d'Hydro-Québec (objectif 4.1.3) en produisant son rapport dans le même délai que celui ayant trait à l'exercice précédent, donc au plus tard le 12 mars, date de l'approbation par le conseil d'administration des états financiers au 31 décembre 2009. Cette cible ne visait que la première année ; en effet, le Vérificateur général voulait s'assurer que le fait d'effectuer une covérification avec deux cabinets du secteur privé n'entraînerait pas de délai dans la production des états financiers.

4.2 Des interventions pour favoriser la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable*

La *Loi sur le développement durable* a établi une série de principes que les entités publiques doivent prendre en compte dans leur gestion et dans les programmes qu'elles administrent. Nous voulions nous assurer que ces principes sont intégrés dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources (objectif 4.2.1). Pour cinq des six vérifications (83 %) publiées dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012*, nous avons atteint l'objectif. De ce fait, nous avons dépassé la cible fixée à 60 %. Il est à noter que la vérification portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable* est exclue du calcul.

À la fin des 3 années du plan stratégique, 13 des 16 vérifications concernées (81 %) incluaient un ou plusieurs de ces principes dans leurs critères d'évaluation. Il est à noter que les vérifications prises en compte sont celles qui ont débuté après l'entrée en vigueur du plan et qui ont été réalisées selon des critères d'évaluation non établis antérieurement.

4.3 L'efficacité et la performance des entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*

Les conseils d'administration de certaines sociétés d'État[9] sont tenus d'adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance selon les exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Le Vérificateur général a été mandaté pour réaliser, tous les trois ans, ces mesures.

8. Les sociétés visées sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société générale de financement du Québec (fusionnée avec Investissement Québec le 1er avril 2011).
9. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société immobilière du Québec.

L'approche prévue dans le *Plan stratégique 2009-2012* du Vérificateur général a été modifiée. En 2009-2010, nous avons voulu mettre l'accent sur le soutien au développement de ces mesures plutôt que d'effectuer une vérification de conformité avec la loi, ce qui, à notre avis, aurait été prématuré pour les premières années.

Nous nous sommes alors donné comme objectif de nous assurer annuellement que les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* progressent dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance (objectif 4.3.1).

À la suite des travaux de 2011-2012, nous avons conclu que six des sept sociétés visées ont progressé de façon satisfaisante dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance. La Société de l'assurance automobile du Québec a pris du retard dans sa démarche.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

Nous avons accompli, au cours des dernières années, des gestes importants pour transformer nos façons de faire et devenir une organisation plus performante. Cette volonté d'exceller dans notre sphère d'activité demeure une préoccupation constante pour nous, tout comme le maintien de la qualité de nos travaux.

Orientation 5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise

Le Vérificateur général cherche continuellement à parfaire ses méthodes de vérification tout en veillant à ce que celles-ci remplissent les exigences formulées par les organismes de normalisation.

De plus, comme les multiples réalisations du Vérificateur général reposent sur le savoir-faire de ses employés, il déploie des efforts assidus pour leur offrir un milieu de travail stimulant, propice à l'épanouissement et au développement des compétences de chacun.

Le tableau 14 met en évidence les résultats se rapportant à l'orientation 5.

Tableau 14 Sommaire des résultats liés à l'orientation 5

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
5.1.1	Maintenir la qualité des travaux en évaluant le respect des critères pertinents lors de vérifications financières et de vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification.	100 %	100 %	100 %	100 %
5.2.1	Consacrer moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus.	Pourcentage des interventions réalisées avec une économie d'heures de travail de 5 %.	Aucune[1]	s.o.	47 %	48 %[2]
5.2.2	Limiter l'augmentation des honoraires pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé.	Pourcentage moyen d'augmentation des honoraires relatifs aux contrats renouvelés.	Hausse inférieure ou égale à 1 %	Baisse de 18 %	Baisse de 6 %	Baisse de 9 %[2]
5.2.3	Respecter les prévisions concernant les heures de travail requises pour mener à terme les vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des vérifications réalisées sans dépassement quant aux heures de travail prévues.	50 %	29 %	47 %	20 %
5.3.1	Accroître l'expertise du personnel affecté aux vérifications de l'optimisation des ressources par l'embauche de spécialistes dans les domaines suivants : éducation, gestion de projets, santé et transport.	Nombre de nouveaux spécialistes embauchés dans les domaines cibles.	Au moins 2 spécialistes par domaine	Éducation : 1 Gestion de projets : 2 Santé : 3 Transport : –	s.o.	s.o.
5.3.2	Augmenter le nombre moyen d'années d'expérience de travail du nouveau personnel affecté aux vérifications de l'optimisation des ressources.	Nombre moyen d'années d'expérience de travail du personnel visé.	Au moins 13[3]	13	12[3]	17[3]
5.3.3	Développer l'expertise du personnel affecté aux vérifications financières en ce qui a trait aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux Normes canadiennes d'audit (NCA).	Pourcentage du personnel visé recevant une formation adéquate :				
		Formation de base	Aucune	s.o.	100 %	79 %
		Formation spécialisée	100 %	100 %	98 %	30 %

1. La cible a été révisée pour 2011-2012.
2. Le résultat a été révisé en fonction de la méthode de calcul utilisée en 2010-2011.
3. En 2010-2011, la cible a été précisée, soit 13 années d'expérience, ce qui représente une année de plus que le nombre moyen d'années du personnel embauché en 2008-2009. Par conséquent, les résultats comparatifs ont été retraités.

Tableau 14 **Sommaire des résultats liés à l'orientation 5 (suite)**

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
5.4.1	Maintenir la satisfaction des employés concernant l'environnement de travail, la formation et les défis professionnels.	Indice de satisfaction des employés à l'égard des aspects visés.	Au moins 8 sur 10	8 sur 10	s.o.	s.o.
5.4.2	Diminuer l'impact environnemental des activités de l'organisation grâce à des mesures d'écologisation.	Nombre de mesures mises en œuvre.	2 nouvelles mesures	2	2	2

5.1 Une préoccupation constante à l'égard de la qualité des travaux

Nos travaux de vérification sont évalués régulièrement de façon à voir s'ils respectent les critères pertinents (objectif 5.1.1). Il s'agit d'un bon moyen pour maintenir la qualité de nos travaux.

Des révisions a posteriori sont effectuées à l'interne ou par des partenaires externes (cabinets privés, Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), etc.). En 2011-2012, pour les dossiers examinés tant en vérification financière qu'en VOR, la révision a montré que nos travaux ont été exécutés en conformité avec les normes de certification de l'ICCA. Notons qu'en 2009-2010, l'Ordre des comptables agréés du Québec avait procédé à une inspection quant au respect de ces normes (vérification financière et VOR). Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre a confirmé que le Vérificateur général avait respecté les normes en vigueur.

5.2 Des efforts soutenus en matière d'économie, d'efficience et d'efficacité

Le Vérificateur général se fait un devoir de déployer des efforts soutenus pour atteindre ses objectifs en termes d'efficience, d'économie et d'efficacité. Toutefois, la réalisation d'une vérification comporte de nombreux impondérables liés notamment à la disponibilité des personnes clés travaillant dans les entités vérifiées et à celle de l'information requise, et à l'évolution du contexte en cours de vérification. Il est à noter que, lorsque des travaux additionnels sont requis, ils sont réalisés même si cela a pour conséquence de dépasser les heures prévues.

Avant l'entrée en vigueur de nouvelles normes tant comptables que de vérification, nous nous étions donné comme objectif de consacrer moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions de vérification financière (excluant l'audit des états financiers du gouvernement et les audits conjoints) ayant un historique de 3 ans ou plus (objectif 5.2.1). Comme nous l'avons annoncé dans notre rapport de l'an dernier, cet objectif n'a pas été retenu pour 2011-2012, étant donné que les nouvelles normes ont nécessité des heures additionnelles de travail.

Par ailleurs, nous désirions limiter l'augmentation des honoraires pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé (objectif 5.2.2). Les honoraires relatifs aux 19 contrats renouvelés au cours de 2011-2012 ont diminué en moyenne de 18 % par rapport au coût des contrats antérieurs pour les mêmes vérifications. Notre cible a été atteinte : nous visions une hausse moyenne inférieure ou égale au pourcentage d'augmentation de notre budget annuel, soit 1 % pour 2011-2012.

Enfin, nous prêtons attention au respect des prévisions concernant les heures de travail requises pour mener à terme les vérifications de l'optimisation des ressources (objectif 5.2.3). En 2011-2012, deux des sept missions touchées (29 %) ont été réalisées sans que nous dépassions les heures de travail prévues, alors que notre cible était fixée à 50 %. Nous avons consacré à ces deux missions 2 000 heures de moins que prévu. Le dépassement moyen pour les autres missions a été de 35 %.

Généralement, les principales causes des dépassements concernent les modifications apportées à l'affectation du personnel, les difficultés quant à l'obtention de documents et à la validation des constats ainsi que l'ajout de travaux au cours de la vérification.

Par ailleurs, si nous utilisions la même base que le Bureau du vérificateur général du Canada pour nous comparer, c'est-à-dire que les heures pour réaliser une VOR ne dépassent pas de plus de 15 % celles prévues, notre résultat pour cette année aurait été de 71 % (67 % en 2010-2011).

5.3 Des connaissances diversifiées et une expertise de pointe

L'envergure du champ d'action du Vérificateur général requiert que son personnel ait des connaissances poussées dans différents domaines.

Par conséquent, en vue d'accroître l'expertise du personnel affecté aux VOR, nous prévoyions embaucher au cours de 2009-2012 au moins deux spécialistes dans chacun des domaines suivants : éducation, gestion de projets, santé et transport (objectif 5.3.1). Malgré nos efforts de recrutement au cours de cette période, la cible n'a pas été atteinte. Nous avons embauché trois spécialistes dans le secteur de la santé, deux dans le domaine de la gestion de projets et un dans le secteur de l'éducation.

D'autre part, les travaux du Vérificateur général impliquent la réalisation de tâches complexes, telles que l'appréciation de la gestion à tous les niveaux de l'Administration. Les équipes doivent donc pouvoir compter sur le savoir-faire de professionnels cumulant plusieurs années d'expérience.

Dans cet esprit, nous visions à augmenter le nombre moyen d'années d'expérience du nouveau personnel affecté aux VOR (objectif 5.3.2). En fait, nous souhaitions que le nouveau personnel possède en moyenne 13 années d'expérience, soit 1 an de plus que le nombre moyen d'années du personnel embauché au cours de 2008-2009. Les 18 personnes embauchées pour la VOR au cours de 2011-2012 avaient en moyenne 13 années d'expérience. Notre

cible a été atteinte. Le nombre moyen d'années d'expérience pour l'ensemble du personnel de VOR au 31 mars 2012 a été de 16, tout comme en 2011.

Nous visions aussi à développer l'expertise du personnel affecté aux vérifications financières en ce qui a trait aux IFRS et aux NCA (objectif 5.3.3). Au 31 mars 2012, l'ensemble du personnel avait reçu la formation spécialisée et au 31 mars 2011, la formation de base. Nous avons donc atteint les cibles que nous nous étions fixées.

Par ailleurs, conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la proportion de la masse salariale affectée à la formation pour l'année civile 2011 a atteint 4 % (678 000 dollars), soit 1 point de pourcentage de plus qu'en 2010 (525 000 dollars). L'exigence légale est de 1 %. En 2011-2012, notre personnel a consacré en moyenne 10 jours à la formation (2010-2011 : 7).

5.4 Un milieu de travail stimulant et respectueux de l'environnement

Conscient que des employés motivés sont indispensables à l'accomplissement de sa mission, le Vérificateur général a à cœur de leur offrir un environnement de travail stimulant qui leur permet d'exploiter au mieux leurs talents. C'est pourquoi un sondage portant notamment sur ces aspects a été effectué en 2011-2012 auprès des employés (objectif 5.4.1). Le taux de participation a été de 92 %.

La réalisation de ce sondage ainsi que son analyse ont été confiées à une firme spécialisée indépendante. La méthode utilisée a été la même que pour le sondage précédent, soit l'indice de mobilisation. Cet indice prend en compte le sens que chacun trouve à son travail et les facteurs de motivation, telles la considération et la responsabilisation.

Pour faciliter son interprétation, l'indice a été converti sur une échelle de 10. Nous avons atteint notre cible : le résultat obtenu a été de 8 sur 10, tout comme celui du sondage réalisé il y a 3 ans. Selon les données cumulées par la firme, notre résultat surpasse celui des entreprises ayant fait l'objet du même sondage.

Bien que des efforts importants aient été déployés depuis 2009 à propos des communications avec le personnel, nous devons poursuivre dans cette voie. Différentes initiatives seront mises de l'avant dans la prochaine année afin de porter attention à des éléments considérés comme des freins à la mobilisation.

Enfin, dans le respect des valeurs qu'il prône, le Vérificateur général cherche à diminuer l'impact environnemental de ses activités au moyen de mesures d'écologisation (objectif 5.4.2). Au cours de 2011-2012, deux mesures ont été mises en place : la participation au site *Mon espace*, afin de permettre au personnel de consulter électroniquement son bulletin de paie et, par conséquent, de réduire l'utilisation de papier ; l'achat de crédits carbone, pour contribuer au programme de compensation des gaz à effet de serre par la plantation d'arbres. Ces mesures s'ajoutent à celles qui ont été instaurées au cours des années précédentes : réduction du nombre d'exemplaires des

rapports déposés à l'Assemblée nationale, diminution du nombre d'ordinateurs laissés en veille après les heures de travail, achat de papier recyclé à 100 %, priorisation de la location de véhicules non énergivores et de chambres d'hôtel « Clé verte », mise en place d'un comité d'écocivisme, installation de la collecte multimatière et ajout d'une rubrique dans l'intranet portant sur l'adoption de gestes plus responsables.

Orientations stratégiques 2012-2015

L'année 2011-2012 a aussi été celle de l'élaboration du *Plan stratégique 2012-2015*. Ce plan a été déposé à l'Assemblée nationale le 13 juin 2012 et est disponible sur notre site Web. Nous y exposons notre vision, soit celle d'être un employeur recherché et une institution performante et experte au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des fonds publics. Cette vision nous a amenés à adopter les orientations et les axes d'intervention mentionnés ci-dessous.

Orientations	**Axes d'intervention**
Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle	Des travaux à valeur ajoutée Une collaboration étroite avec la Commission de l'administration publique
Contribuer à la saine gestion de l'administration publique	L'influence des travaux du Vérificateur général
Être un employeur de choix	La consolidation de la main-d'œuvre L'optimisation des compétences
Améliorer nos pratiques de façon continue	Des travaux de qualité Un milieu de travail respectueux de l'environnement

Développement durable

Le Vérificateur général n'est pas assujetti à la *Loi sur le développement durable* ; cependant, il contribue par ses interventions à la démarche du gouvernement en la matière, tout en conservant son indépendance. Comme par les années passées, l'organisation a mis en œuvre des actions liées à quatre objectifs de son plan stratégique :

- Sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (2.2.1).
- Apprécier la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable (3.3.1).
- Intégrer les principes établis par la *Loi sur le développement durable* dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources (4.2.1).
- Diminuer l'impact environnemental des activités de l'organisation grâce à des mesures d'écologisation (5.4.2).

Nous visons à intégrer nos actions en matière de développement durable à l'intérieur même de nos programmes, conformément à la démarche d'intégration des principes de développement durable. Par conséquent, les résultats de chacune des actions sont colligés dans la section Reddition de comptes selon le plan stratégique.

Par ailleurs, nous avons amorcé la préparation d'un cadre de gestion environnementale duquel découlera notre prochain plan de gestion en la matière.

Ainsi que nous l'avons mentionné l'année dernière, six des huit cibles liées aux indicateurs de performance administrative de développement durable suggérées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et qui s'appliquent à l'organisation ont été atteintes. L'une des deux dernières le sera aussi lorsque nous aurons terminé le cadre de gestion, soit au cours de 2012-2013.

L'autre cible porte sur le niveau de connaissance du personnel en matière de développement durable. Pour celle-ci, nous continuons à offrir un cours de base au nouveau personnel. En outre, nous partageons l'information portant sur des initiatives en développement durable, notamment au moyen de conférences midi, de capsules sur l'intranet et d'outils d'aide à la décision. La possibilité de tenir un sondage pour connaître le taux de progression des connaissances du personnel en termes de développement durable sera examinée en 2012-2013 ; ce sondage pourrait être effectué après l'adoption du cadre de gestion.

Exigences législatives ou gouvernementales

Réduction et contrôle des dépenses

Le Vérificateur général appuie le *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*, déposé par la présidente du Conseil du trésor en mars 2010. Il a dressé son propre plan pour réduire de 10 % les dépenses de nature administrative, objectif qu'il veut atteindre en 2013-2014. Ce plan prévoit une réduction des dépenses de 128 000 dollars, les dépenses compressibles ayant été évaluées à 1,2 million de dollars.

Tout comme en 2010-2011, le VGQ a accompli les actions suivantes en 2011-2012 :

- réduction de la durée de la rencontre des employés d'une journée à une demi-journée et tenue d'une rencontre à Québec et d'une à Montréal plutôt que d'une seule à Québec, et ce, afin de limiter les dépenses (repas et frais de déplacement) ;
- réduction du budget des dépenses de fonction à 21 000 dollars. Les dépenses réelles ont été de 5 800 dollars ;
- non-renouvellement de la cotisation au Cercle de la Garnison ;
- diminution du nombre d'exemplaires du rapport du Vérificateur général déposé à l'Assemblée nationale (y compris le *Rapport annuel de gestion*) ;
- aucun boni au rendement accordé au vérificateur général et aux vérificateurs généraux adjoints, conformément au décret du gouvernement ;
- aucun boni accordé au personnel d'encadrement.

De plus, en 2011-2012, d'autres actions ont été menées :

- réduction de 19 000 dollars de la contribution à la CCAF-FCVI inc. (Fondation canadienne pour la vérification intégrée) ;
- diminution de 17 000 dollars pour des déplacements liés à des réunions avec les autres vérificateurs législatifs du Canada ;
- réduction de 13 000 dollars relativement à l'affichage des postes à pourvoir ;
- diminution de 8 000 dollars pour la reprographie à la suite du remplacement du matériel.

Malgré ces efforts, les dépenses compressibles de nature administrative ont augmenté de 53 000 dollars, notamment à cause du recours à des ressources contractuelles pour remplacer principalement du personnel en technologies de l'information.

Le Vérificateur général intensifiera ses efforts au cours de 2012-2013 et de 2013-2014 afin d'atteindre la cible, soit la réduction des dépenses de 128 000 dollars.

Programmes d'accès à l'égalité

Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès de la fonction publique à une diversité de personnes. Le tableau 15 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité.

Tableau 15 **État de la situation – Programmes d'accès à l'égalité (en pourcentage)**

	Objectif gouvernemental	Résultats		
	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Représentativité[1]				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9,0	5,7	4,0	6,3
Personnes handicapées	2,0	0,4	0,4	0,8
Taux d'embauche[2]				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25,0	5,6	9,5	10,9

1. Seul le personnel permanent a été considéré dans le calcul.
2. Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires ont été inclus dans le calcul.

Au 31 mars 2012, la représentation féminine chez le Vérificateur général était de 64 %, tout comme l'année précédente. En fait, des 43 personnes qui ont été embauchées au cours de l'année, 27 étaient des femmes ; quant aux personnes qui sont parties (32), 19 étaient des femmes. Le tableau 16 présente la répartition du personnel féminin par catégories d'emplois.

Tableau 16 **Représentation féminine (en pourcentage)**

Catégories d'emplois	2011-2012	2010-2011	2009-2010	Fonction publique 2009-2010[1]
Cadres	56	49	41	41
Professionnels	63	65	65	50
Techniciens	80	80	67	63
Personnel de bureau	86	86	92	85

1. Ce sont les données disponibles les plus récentes.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Différentes mesures assurent la protection des renseignements personnels. L'accès aux bureaux du Vérificateur général est sécurisé, tant à Montréal qu'à Québec. De plus, les dossiers du personnel sont conservés au Service des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. Pour ce qui est des données confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, le Vérificateur général applique les techniques de protection appropriées, comme le cryptage des ordinateurs portables et l'utilisation de contrôles d'accès. De plus, une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité rappelant

les responsabilités en la matière est remplie par l'ensemble du personnel du Vérificateur général.

Un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été mis en place en 2010-2011. Le mandat de ce comité est de conseiller le comité de gestion concernant l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Il doit voir au respect des exigences déontologiques et légales, notamment celles comprises dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, lors de la réception, de l'utilisation et de la gestion des renseignements personnels et des documents contenant de tels renseignements. Une nouvelle directive en matière de renseignements personnels élaborée par ce comité est entrée en vigueur en juin 2011.

Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général a reçu sept demandes, soit quatre de plus que l'an dernier. Toutes ont été traitées dans le respect des exigences légales.

États financiers audités

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Comme les états financiers sont dressés de façon à respecter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les revenus présentés dans l'état des résultats diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. En effet, une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

Selon nos états financiers, les charges totales de l'exercice se chiffrent à 25,8 millions de dollars, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente.

En ce qui a trait à la rémunération, la hausse de 356 000 dollars s'explique par l'indexation des échelles de salaire des employés de la fonction publique québécoise (augmentation des salaires de 0,75 %) ainsi que par les coûts liés à la progression salariale des employés. Les difficultés de recrutement ont entraîné une charge moindre que celle prévue dans le budget. Notons que la rémunération représente 78 % des charges du Vérificateur général, comme l'année précédente.

Pour ce qui est des services professionnels en vérification, la baisse de 40 000 dollars (3 %) par rapport à l'année précédente s'explique par le recours moins fréquent à des experts pour réaliser des missions de VOR. Cette charge est également moindre de 132 000 dollars que celle prévue dans le budget, et ce, pour les mêmes raisons.

Les honoraires versés à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour les missions d'audit d'états financiers qui leur ont été confiées par le Vérificateur général sont présentés à la rubrique Services de vérification financière. Ce poste montre une hausse de 22 000 dollars (4 %). De nouvelles missions ont été confiées à ces cabinets en 2011-2012 afin de permettre à notre personnel de réaliser des missions d'audit auprès d'établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Toutefois, la concurrence entre les cabinets a ramené la charge à un niveau inférieur à ce qui était budgété.

Quant aux frais pour les services administratifs, ils sont en hausse de 289 000 dollars (55 %) par rapport à l'année précédente et sont également supérieurs aux prévisions budgétaires. Cette hausse s'explique notamment par le recours à des ressources contractuelles – recours lié au fait que des postes d'employés de soutien, principalement dans le domaine des technologies de l'information, n'ont pas été pourvus au cours de l'année (126 000 dollars) – et par la hausse des frais de formation (85 000 dollars). En fait, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec exige 120 heures de formation par période de 3 ans ; or, cette période se terminait en 2012. Par conséquent, nous avons dû offrir plus de formation à nos professionnels afin qu'ils respectent cette exigence.

Pour ce qui est des autres charges, c'est-à-dire les frais liés aux droits d'auteur et aux licences, aux déplacements, aux communications, aux services d'impression et de publication, aux loyers, aux fournitures ainsi qu'à l'entretien, elles ont diminué de 63 000 dollars, soit 2 %.

Le 22 juin 2012

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les hypothèses. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne l'audit.

Michel Samson, CPA, CA
Vérificateur général du Québec
par intérim

Lucie Roy, CPA, CA
Directrice de l'administration
et de la reddition de comptes

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Vérificateur général du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations

Conformément au mandat confié et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, le Vérificateur général du Québec s'est conformé aux lois, aux règlements, aux directives ainsi qu'aux règles en vigueur ayant une incidence financière sur les états financiers.

Le 22 juin 2012

1. CPA auditeur, CA permis n° 11564

Résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012		2011
	Budget (note 3)	**Résultats réels**	**Résultats réels**
Revenus (note 4)	**26 645**	**25 752**	**25 243**
Charges			
Rémunération	20 656	**20 122**	19 766
Services professionnels en vérification	1 324	**1 192**	1 232
Services de vérification financière	668	**591**	569
Services administratifs	687	**810**	521
Droits d'auteur et licences	617	**603**	605
Frais de déplacement et représentation	544	**389**	446
Télécommunications	128	**139**	119
Services d'impression et de publication	282	**248**	288
Loyers, taxes et électricité	920	**922**	904
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	202	**201**	201
Fournitures	160	**169**	155
Amortissement des immobilisations corporelles	420	**350**	403
Entretien	37	**16**	32
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	–	–	2
	26 645	**25 752**	**25 243**
Excédent de l'exercice	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012		2011
	Budget (note 3)	**Résultats réels**	**Résultats réels**
Excédent de l'exercice	**–**	**–**	**–**
Acquisition d'immobilisations corporelles	(355)	**(346)**	(118)
Amortissement des immobilisations corporelles	420	**350**	403
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	–	**–**	2
Diminution de la dette nette	**65**	**4**	**287**
Dette nette au début de l'exercice	**(734)**	**(734)**	**(1 021)**
Dette nette à la fin de l'exercice	**(669)**	**(730)**	**(734)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière au 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	**2 213**	1 970
Créances	**35**	8
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 5)	**6 926**	6 546
	9 174	**8 524**
Passifs		
Charges à payer et frais courus (note 6)	**4 049**	3 794
Revenus reportés pour le fonctionnement (note 7)	**762**	756
Revenus reportés pour les immobilisations corporelles (note 8)	**730**	734
Provision pour congés de maladie (note 9)	**4 363**	3 974
	9 904	**9 258**
Dette nette	**(730)**	**(734)**
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	**730**	734
Excédent accumulé	**–**	**–**
Obligations contractuelles (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec

Michel Samson, CPA, CA
Vérificateur général du Québec
par intérim

Lucie Roy, CPA, CA
Directrice de l'administration
et de la reddition de comptes

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	–	–
Éléments sans incidence sur les droits de trésorerie :		
Virement des revenus reportés pour les immobilisations corporelles	**(350)**	(405)
Amortissement des immobilisations corporelles	**350**	403
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	–	2
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	**(27)**	6
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	**(380)**	(468)
Charges à payer et frais courus	**(9)**	72
Revenus reportés pour le fonctionnement	**6**	756
Provision pour congés de maladie	**389**	443
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	**346**	118
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	**325**	**927**
Activité d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(82)	(202)
Augmentation des droits de trésorerie	**243**	**725**
Droits de trésorerie au début	**1 970**	**1 245**
Droits de trésorerie à la fin	**2 213**	**1 970**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujetti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public* et pour la première année, applique le modèle de présentation recommandé par ce manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus reportés pour le fonctionnement

Les crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Revenus reportés pour les immobilisations corporelles

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et virés aux revenus, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles qu'ils financent.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et il n'est pas présenté aux résultats de l'exercice.

3. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec et approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale, n'est présenté que pour fins de comparaison.

4. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les revenus présentés aux résultats de l'exercice sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

	2012	2011
Crédits parlementaires		
Initiaux	**25 824**	25 558
Réalloués de l'exercice antérieur	**756**	–
Supplémentaires de l'exercice courant[1]	**20**	20
Suspendus	**(12)**	–
D'exercices futurs	**379**	468
	26 967	**26 046**
Utilisés pour les immobilisations corporelles	**(346)**	(118)
Virement des revenus reportés – immobilisations corporelles	**350**	405
Périmés	**(457)**	(334)
Reportés à l'exercice subséquent	**(762)**	(756)
	25 752	**25 243**

1. Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires de 20 000 $ (2011 : 20 000 $) pour l'embauche de personnel étudiant.

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

5. À recevoir du Fonds consolidé du revenu

	2012	2011
Traitements et avantages sociaux	**2 563**	2 572
Congés de maladie	**4 363**	3 974
	6 926	**6 546**

6. Charges à payer et frais courus

	2012	2011
Fournisseurs et autres	**872**	606
Traitements	**1 167**	1 185
Provision pour vacances	**2 010**	2 003
	4 049	**3 794**

7. Revenus reportés pour le fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, le Vérificateur général du Québec a obtenu l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale de reporter 762 000 $ (2011 : 756 000 $).

	2012	2011
Solde au début	**756**	–
Crédits parlementaires reportés	**762**	756
Virement aux revenus de l'exercice	**(756)**	–
Solde à la fin	**762**	**756**

8. Revenus reportés pour les immobilisations corporelles

	2012	2011
Solde au début	**734**	**1 021**
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	**346**	118
Virement aux revenus de l'exercice	**(350)**	(405)
Solde à la fin	**730**	**734**

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

9. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec applique le programme d'accumulation de congés de maladie tel que prévu par les conditions de travail des employés non syndiqués du gouvernement, ce qui donne lieu à des obligations à long terme.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois (douze jours par année). Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Le personnel d'encadrement n'accumule pas de journée de maladie. Toutefois, il conserve les banques qu'il a accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à sa retraite, cessation d'emploi ou décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée à 50 % en un seul versement et sujet à un maximum global de soixante-six jours.

À la retraite, les individus peuvent, outre la condition ci-haut mentionnée, utiliser un jour à la fois, en congé de préretraite, leurs journées de maladie accumulées jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2012	2011
Solde au début	**3 974**	**3 531**
Charges de l'exercice	**653**	804
Prestations versées au cours de l'exercice	**(264)**	(361)
Solde à la fin	**4 363**	**3 974**

9. Provision pour congés de maladie (suite)

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2012 :

	2012	2011
Taux d'indexation	**2,5 % à 3,5 %**	2,5 % à 3,5 %
Taux d'actualisation	**1,84 % à 3,89 %**	2,73 % à 4,86 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	**17 ans**	18 ans

10. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et logiciels	Développement informatique	Total
Coût des immobilisations					
Solde d'ouverture	1 355	995	1 221	117	**3 688**
Acquisitions	9	–	337	–	**346**
Radiations	–	–	–	–	**–**
Solde de clôture	**1 364**	**995**	**1 558**	**117**	**4 034**
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture	1 039	952	932	31	**2 954**
Amortissement de l'exercice	136	19	183	12	**350**
Incidence des radiations	–	–	–	–	**–**
Solde de clôture	**1 175**	**971**	**1 115**	**43**	**3 304**
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	**189**	**24**	**443**	**74**	**730**
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	316	43	289	86	734

	2012	2011
Budget initial d'immobilisations corporelles	**355**	355
Acquisitions de l'exercice	**(346)**	(118)
Crédits parlementaires périmés	**(9)**	(237)
	–	–

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 286 000 $ (2011 : 22 000 $).

Notes complémentaires
31 mars 2012
(en milliers de dollars)

11. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec a des contrats de services professionnels et loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de janvier 2013 à juillet 2022. Les engagements futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	2013	1 563
	2014	1 277
	2015	892
	2016	679
	2017–2023	3 616
		8 027

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2012.

Annexes et sigles

Annexe 1 Résultats liés au *Plan stratégique 2009-2012*

Annexe 2 Liste au 31 mars 2012 des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* et tenues de produire annuellement des états financiers audités

Annexe 3 Organigramme au 31 mars 2012

Annexe 4 Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012*

Annexe 5 Audits des états financiers confiés à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels

Annexe 6 Informations d'autres vérificateurs législatifs selon leur rapport annuel 2010-2011

Sigles

CAP	Commission de l'administration publique	NCA	Normes canadiennes d'audit
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés	VGQ	Vérificateur général du Québec
IFRS	Normes internationales d'information financière	VOR	Vérification de l'optimisation des ressources

Annexe 1 Résultats liés au *Plan stratégique 2009-2012*

	Objectif	Indicateur	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
			Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat
1.1.1	S'assurer que les travaux de vérification contribuent au contrôle parlementaire.	Pourcentage des rapports publiés au cours des 2 dernières années qui sont examinés par une commission parlementaire ;	50 %	28 %	45 %	41 %	40 %	32 %
		Pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication.	80 %	73 %	75 %	75 %	70 %	83 %
1.1.2	Informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement.	Nombre de rapports publiés.	1	1	1	4	1	2
2.1.1	Analyser les plans d'action exigés des entités par la Commission de l'administration publique à la suite de nos travaux.	Nombre de plans d'action analysés.	Tous	27 sur 27	Tous	33 sur 33	Tous	35 sur 35
2.1.2	Effectuer un suivi approprié concernant l'application des recommandations formulées par la Commission de l'administration publique.	Pourcentage des recommandations de la Commission de l'administration publique faisant l'objet d'un suivi.	60 %	70 %	55 %	68 %	50 %	65 %[1]
2.1.3	Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la Commission de l'administration publique.	Nombre de nouveaux membres informés dans les 6 mois suivant leur nomination.	Tous	1 sur 1	Tous	3 sur 3	Tous	4 sur 14

1. Le pourcentage a été révisé : il a été calculé selon la méthode utilisée en 2011-2012.

	Objectif	Indicateur	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
			Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat
2.1.4	S'assurer annuellement de la satisfaction des membres de la Commission de l'administration publique à l'égard des travaux du Vérificateur général en rencontrant le tiers de ceux-ci.	Nombre de membres rencontrés se déclarant satisfaits.	Tous	5 sur 5[2]	Tous	4 sur 4	Tous	7 sur 7
2.2.1	Sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable.	Nombre de commissions parlementaires dont les membres ont participé à une rencontre d'information.	8	1	Au moins 2	–	Au moins 2	2
2.2.2	Susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général.	Nombre de commissions parlementaires faisant l'objet d'une intervention à cet égard, outre celle de l'administration publique.	4	4	Au moins 2	4	Au moins 2	3
3.1.1	Assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et des Normes internationales d'information financière (IFRS).	Pourcentage des rapports de vérification ne contenant aucune restriction[3].	100 %	99 %	100 %	99 %	100 %	99 %[3]
3.2.1	Veiller à ce que les entités adhèrent aux recommandations du Vérificateur général afin d'accroître la probabilité de leur application.	Pourcentage des recommandations obtenant l'adhésion des entités.	90 %	99 %	90 %	100 %	90 %	99 %

2. Les membres ont répondu à un sondage.
3. L'indicateur a été modifié en 2010-2011 ; par conséquent, le résultat de 2009-2010 a été révisé.

	Objectif	Indicateur	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
			Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat
3.2.2	Augmenter le niveau d'application des recommandations formulées par le Vérificateur général.	Pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants.	75 %	52 %	70 %	58[1] %	65 %	70 %
3.3.1	Apprécier la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable.	Nombre de rapports de vérification de l'optimisation des ressources publiés traitant de cet aspect.	4	4[4]	2	2	Aucune	s.o.
4.1.1	Réaliser des travaux axés sur la performance auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation.	Nombre de rapports publiés.	Aucune	1	1	4	1	–
4.1.2	Effectuer des vérifications financières dans des entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation.	Nombre de nouvelles entités faisant l'objet d'une vérification financière.	4	5	Aucune	s.o.	6	7
4.1.3	Mener de façon efficace la covérification des états financiers d'Hydro-Québec.	Délai de production du rapport du vérificateur.	Aucune	s.o.	Au plus tard le 12 mars	18 février	Aucune	s.o.
4.2.1	Intégrer les principes établis par la *Loi sur le développement durable* dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des rapports publiés tenant compte de ces principes dans les critères d'évaluation.	60 %	83 %	50 %	80 %	Aucune	s.o.

1. Le pourcentage a été révisé : il a été calculé selon la méthode utilisée en 2011-2012.
4. Le résultat des travaux auprès de quatre entités a été publié dans le chapitre portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable*.

	Objectif	Indicateur	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
			Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat
4.3.1	S'assurer annuellement que les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* progressent dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance[5].	Nombre d'entités qui ont progressé de façon satisfaisante dans la mesure de leur performance[5].	Toutes les entités concernées	6 sur 7[6]	Toutes les entités concernées	8 sur 8	Toutes les entités concernées	8 sur 8
5.1.1	Maintenir la qualité des travaux en évaluant le respect des critères pertinents lors de vérifications financières et de vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification.	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.2.1	Consacrer moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus.	Pourcentage des interventions réalisées avec une économie d'heures de travail de 5 %.	Aucune[7]	s.o.	50 %	47 %	50 %	48 %[8]
5.2.2	Limiter l'augmentation des honoraires pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé.	Pourcentage moyen d'augmentation des honoraires relatifs aux contrats renouvelés.	Hausse inférieure ou égale à 1 %	Baisse de 18 %	Hausse inférieure ou égale à 3 %	Baisse de 6 %	Hausse inférieure ou égale à 2 %	Baisse de 9 %[8]
5.2.3	Respecter les prévisions concernant les heures de travail requises pour mener à terme les vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des vérifications réalisées sans dépassement quant aux heures de travail prévues.	50 %	29 %	50 %	47 %	50 %	20 %

5. L'objectif et l'indicateur ont été reformulés en 2009-2010.
6. La réduction du nombre d'entités visées découle de la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec.
7. La cible a été révisée pour 2011-2012.
8. Le résultat a été révisé en fonction de la méthode de calcul utilisée en 2010-2011.

	Objectif	Indicateur	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
			Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat
5.3.1	Accroître l'expertise du personnel affecté aux vérifications de l'optimisation des ressources par l'embauche de spécialistes dans les domaines suivants : éducation, gestion de projets, santé et transport.	Nombre de nouveaux spécialistes embauchés dans les domaines cibles.	Au moins 2 spécialistes par domaine	Éducation : 1 Gestion de projets : 2 Santé : 3 Transport : –	Aucune	s.o.	Aucune	s.o.
5.3.2	Augmenter le nombre moyen d'années d'expérience de travail du nouveau personnel affecté aux vérifications de l'optimisation des ressources.	Nombre moyen d'années d'expérience de travail du personnel visé.	Au moins 13[9]	13	Au moins 13[9]	12[9]	Au moins 13[9]	17[9]
5.3.3	Développer l'expertise du personnel affecté aux vérifications financières en ce qui a trait aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux Normes canadiennes d'audit (NCA).	Pourcentage du personnel visé recevant une formation adéquate :						
		Formation de base	Aucune	s.o.	100 %	100 %	70 %	79 %
		Formation spécialisée	100 %	100 %	70 %	98 %	30 %	30 %
5.4.1	Maintenir la satisfaction des employés concernant l'environnement de travail, la formation et les défis professionnels.	Indice de satisfaction des employés à l'égard des aspects visés.	Au moins 8 sur 10	8 sur 10	Aucune	s.o.	Aucune	s.o.
5.4.2	Diminuer l'impact environnemental de nos activités grâce à des mesures d'écologisation.	Nombre de mesures mises en œuvre.	2 nouvelles mesures	2	2 nouvelles mesures	2	2 nouvelles mesures	2
Pourcentage des cibles atteintes				**67 %**		**72 %**		**74 %**

9. En 2010-2011, la cible a été précisée, soit 13 années d'expérience, ce qui représente une année de plus que le nombre moyen d'années du personnel embauché en 2008-2009. Par conséquent, les résultats comparatifs ont été retraités.

Annexe 2 Liste au 31 mars 2012 des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* et tenues de produire annuellement des états financiers audités[10]

Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont tenus de produire annuellement des états financiers audités ; de ce fait, ils font partie du champ de compétence en vérification financière du Vérificateur général. La liste de ces organismes est publiée annuellement en annexe des états financiers du gouvernement ; ces derniers se trouvent dans les Comptes publics présentés à l'Assemblée nationale.

Nous avons mis en gras le nom des nouvelles entités.

Organismes publics selon l'article 3 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers audités par le Vérificateur général :

- Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Gouvernement du Québec

  Fonds administrés :
  - **Fonds du développement économique**
  - Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
  - **Fonds du Plan Nord**
  - Fonds en fidéicommis

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers audités par le Vérificateur général :

- **Agence du revenu du Québec**

  Fonds administré :
  - Biens non réclamés
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
- Centre de la francophonie des Amériques
- Centre de services partagés du Québec
- Comité Entraide – secteurs public et parapublic
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail

  Fonds administré :
  - Fonds de la santé et de la sécurité du travail
- Commission des lésions professionnelles
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Conseil de gestion de l'assurance parentale

  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance parentale
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Corporation d'urgences-santé
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
- Fonds de recherche du Québec – Santé
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture
- Héma-Québec

10. Dans les années précédentes, la liste contenait les entités ayant produit des états financiers au cours de l'exercice visé par notre rapport.

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

- Infrastructure Québec (auparavant Agence des partenariats public et privé du Québec)
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- Institut national d'excellence en santé et services sociaux
- Institut national des mines
- La Financière agricole du Québec[11]

  Fonds administrés :
  - Fonds d'assurance-récolte
  - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Office Québec-Monde pour la jeunesse
- Régie de l'assurance maladie du Québec

  Fonds administré :
  - Fonds de l'assurance médicaments
- Régie des installations olympiques
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Services Québec
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société immobilière du Québec
- Société nationale de l'amiante
- Tribunal administratif du Québec

États financiers audités par le Vérificateur général et un autre auditeur :

- Société de l'assurance automobile du Québec

  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance automobile du Québec

États financiers audités par un autre auditeur :

- Commission des services juridiques

  Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'établissement de détention (18) :
  - d'Amos
  - de Baie-Comeau
  - de Chicoutimi
  - de Hull
  - de Montréal (Bordeaux)
  - de New-Carlisle
  - de Québec (secteur féminin)
  - de Québec (secteur masculin)
  - de Rimouski
  - de Rivière-des-Prairies
  - de Roberval
  - de Saint-Jérôme
  - de Sept-Îles
  - de Sherbrooke
  - de Sorel
  - de Trois-Rivières
  - de Valleyfield
  - Maison Tanguay
- Office Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse

11. Cet organisme contrôle une ou des filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées

États financiers audités par le Vérificateur général :

- 9037-6179 Québec inc.
- 9071-2076 Québec inc.
- 9109-3294 Québec inc.
- Agence métropolitaine de transport
- Autorité des marchés financiers

  Fonds administré :
  - Fonds d'indemnisation des services financiers
- Centre de recherche industrielle du Québec
- Commission de la construction du Québec
- École nationale de police du Québec

Filiale de La Financière agricole du Québec[12] :

- Capital Financière agricole inc.
- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Régie de l'énergie
- Société de développement de la Baie James
- Société de financement des infrastructures locales du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

États financiers audités par le Vérificateur général et un autre auditeur :

- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Hydro-Québec (2 autres auditeurs)
- Investissement Québec
- Société des alcools du Québec
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)

  Filiale :
  - La Société des bingos du Québec inc.

États financiers audités par un autre auditeur :

Filiales d'Investissement Québec (12) :

- Albecour inc.
- C.D.M.V. inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion forestière Lacroix inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ FIER inc.
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Mine Arnaud inc.
- Produits forestiers Temrex, S.E.C.
- Rexforêt inc.
- SOQUEM inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec[13] (30) :

- Cadbridge Investors LP
- Cadim inc.
- CDP Capital-Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
- CDP Financière inc.
- Centre commercial Les Rivières ltée

12. La société mère se trouve dans la liste des organismes du gouvernement.
13. Les filiales ou les sociétés administrées de cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2010, telle que consignée dans nos dossiers.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- Fonds de Résidences Maestro, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro II, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro III, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro IV, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro V, S.E.C.
- Fonds de Résidences pour Étudiants Maestro I, S.E.C.
- Gestion Sodémex inc.
- **Goldengate Apartments**
- Ivanhoé Cambridge inc.
- Ivanhoé Cambridge I inc.
- Ivanhoé Cambridge II inc.
- Jardins Mérici I à IV
- Kildonan Place Shopping Center Limited
- Les Galeries de Hull ltée
- MCAP Commercial Limited Partnership
- N-46 Émetteur de Billets A-B inc.
- Northstar Hospitality Limited Partnership
- Noverco inc.
- Otéra Capital
- Première corporation émettrice de TACHC N-45^{o}
- S.E.C. 901 Square Victoria
- S.E.C. Maestro
- Société Aéroportuaire Britannia, S.E.C.
- Sodémex II, S.E.C.
- Trencap, S.E.C.

Filiales et sociétés administrées étrangères de la Caisse de dépôt et placement du Québec[13] (65) : nombre par pays

- Allemagne 17
- Barbade 1
- Belgique 2
- Bermudes (territoire d'outre-mer du Royaume-Uni) 1
- Brésil 2
- Chine 2
- États-Unis 14
- France 7
- Île Maurice 4
- Inde 1
- Luxembourg 10
- Pays-Bas 2
- Royaume-Uni (Angleterre) 1
- Russie 1

Filiales et sociétés administrées canadiennes d'Hydro-Québec[13] (15) :

- Betsiamites, S.E.C.
- Chute Bell, S.E.C.
- Gestion Production HQ inc.
- Hydro-Québec CapiTech inc.
- Hydro-Québec IndusTech inc.
- Hydro-Québec International inc.
- La Compagnie d'électricité Shawinigan
- Marketing d'Énergie HQ inc.
- Sept-Chutes, S.E.C.
- **Services GenTech HQI inc.**
- Société d'énergie de la Baie James
- Société de Transmission Électrique de Cedars Rapids ltée
- Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan
- Société Hydroélectrique Manicouagan Commandité
- TM4 inc.

Filiales étrangères d'Hydro-Québec[13] :

- 3 aux États-Unis
- Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
- Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
- Fondation universitaire de l'Université de Montréal
- Office franco-québécois pour la jeunesse

13. Les filiales ou les sociétés administrées de cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2010, telle que consignée dans nos dossiers.

Autres entités

États financiers audités par le Vérificateur général :

Fonds administrés par l'Office de la protection du consommateur :

- Cautionnements individuels des agents de voyages
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)

Répartition des entités

	2011-2012			2010-2011[1]			2009-2010[1]		
	VGQ[2]	Autre	Total	VGQ[2]	Autre	Total	VGQ[2]	Autre	Total
Organismes publics et fonds administrés	6	–	**6**	5	–	**5**	5	–	**5**
Organismes du gouvernement et fonds administrés	62	20	**82**	64	21	**85**	61	22	**83**
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	29	129	**158**	31	153	**184**	30	140	**170**
Autres entités	3	–	**3**	4	–	**4**	4	–	**4**
Total	**100**	**149**	**249**	**104**	**174**	**278**	**100**	**162**	**262**

1. Le nombre d'entités a été ajusté pour tenir compte des modifications apportées lors de l'établissement de la liste en 2011-2012 et ainsi être comparable.
2. Les entités visées par un audit conjoint sont incluses.

Les entités suivantes ont été retirées :

- Agence de l'efficacité énergétique
- Corporation d'hébergement du Québec

Filiales et sociétés administrées de la Caisse de dépôt et placement du Québec

- 12 entités canadiennes
- 9 entités étrangères

Filiales et sociétés administrées d'Hydro-Québec

- 3 entités canadiennes
- Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Immobilière SHQ
- La Financière du Québec
- Société générale de financement du Québec
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Société nationale du cheval de course

Annexe 3 Organigramme au 31 mars 2012

Vérificateur général
Michel Samson[1]

Responsable
de la vérification interne
Jonsine Farago

Responsable du cabinet
et des communications
Raymonde Côté-Tremblay

Vérificateur général adjoint
Commissaire
au développement durable
Jean Cinq-Mars

Directeur principal
Optimisation des ressources
Serge Giguère

Directrices de vérification
Véronique Lambert
Caroline Rivard

Vérificateur général adjoint
Optimisation des ressources
et services linguistiques
Marc Ouellet

Directrice principale
Optimisation des ressources
Marie-Claude Dumet

Directrices de vérification
Carole Bédard
Maryse Fournier

Directeur de vérification
Martin St-Louis

Directeur
des services-conseils en
optimisation des ressources
Roger Langlois

Affaires
juridiques

Directrice principale
Optimisation des ressources
Sylvie Lafamme[2]

Directrice de vérification
Véronique Bolay

Directeurs de vérification
Alain Fortin
Denis Lacroix

Vérificatrice générale adjointe
Attestation financière
Diane Bergeron

Directrice principale
des services-conseils en
attestation financière
France Allain

Directrice
des mandats spéciaux
Thuy Lan Ha

Directrice
des services-conseils en
attestation financière
Irène Bourg

Directeur principal
Attestation financière
Jean-Pierre Fiset

Directrices de vérification
Julie Lafamme
Lucie Pageau
Christine Roy

Directeurs de vérification
Yves Doré
Patrick Dubuc
Daniel Marte
André Veilleux

Vérificateur général adjoint
Attestation financière
Marcel Couture

Directeur principal
Attestation financière
Roch Guérin

Directrices de vérification
Renée Lambert
Marie-France Lavertière

Directrice principale
Attestation financière
Louise Carrier

Directrice de vérification
Sylvie Lenoir

Directrice
de l'administration et
de la reddition de comptes[2]
Lucie Roy

Directrice
des ressources financières
et matérielles
Diane Jacob

Directeur de la gestion
et de la vérification
informatiques
Martin Lessard

1. Il s'agit d'une nomination intérimaire.
2. Cette direction inclut le Service des ressources humaines.

Annexe 4 Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012*

Vérifications courantes

- Actions gouvernementales visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Application de la *Loi sur le développement durable* : 2011
- Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques
- Recouvrement des créances fiscales
- Services de garde éducatifs à l'enfance : qualité, performance et reddition de comptes
- Services se rapportant à l'alimentation dans le réseau de la santé et des services sociaux
- Société de l'assurance automobile du Québec : indemnisation des personnes ayant subi un accident

Vigie des grands projets d'immobilisations

- Travaux réalisés dans le domaine des infrastructures publiques (tome de l'automne 2011, chapitre 1)

Suivis de vérifications de l'optimisation des ressources

- Aide financière aux études
- Production agricole

Annexe 5 Audits des états financiers confiés à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars)

			Honoraires professionnels assumés par :			
			le Vérificateur général		les entités[1]	
		Nombre d'interventions	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011
1	Agence de l'efficacité énergétique	1			16 500	17 340
2	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	27 500			
3	Centre de recherche industrielle du Québec	1	26 000	28 663		
4	Commission de la capitale nationale du Québec	1	36 450	40 500		
5	Commission de la construction du Québec	13			240 416	310 000
6	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1			248 784	360 000
7	et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1				
8	Commission des lésions professionnelles	1			16 500	16 500
9	Commission des normes du travail	1			16 500	16 500
10	Commission des relations du travail	1			20 500	20 500
11	Conseil des arts et des lettres du Québec	12	20 700	23 000		
12	Corporation d'urgences-santé	3	38 000	49 750		
13	École nationale de police du Québec	1			22 000	21 000
14	École nationale des pompiers du Québec	1			30 080	16 000
	Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec					15 800
15	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	1	12 000	12 000		
16	Fonds de recherche du Québec – Santé	1	26 900	26 400		
17	Fonds de recherche du Québec – Société et culture	1	12 000	12 000		
18	Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1			4 536	5 040
19	Cautionnements individuels des agents de voyages	1			10 584	11 760
	Fonds d'indemnisation du courtage immobilier					1 500
20	Héma-Québec	1			73 860	72 420
21	Infrastructure Québec	1			18 000	18 000
22	Institut de la statistique du Québec	1	14 500	26 650		
23	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1	18 000			
24	Institut national de santé publique du Québec	1	24 150	22 500		
25	Musée d'art contemporain de Montréal	1	30 600	30 000		
26	Musée de la civilisation	1	22 950	25 500		
27	Musée national des beaux-arts du Québec	1	27 450	30 500		
28	Office des professions du Québec	1			14 700	17 804
29	Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	12 000	11 500		

1. Les coûts ont été établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

			Honoraires professionnels assumés par :		
			le Vérificateur général	les entités[1]	
		Nombre d'interventions	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011
30	Régie de l'énergie	1			23 800	23 200
31	Régie du bâtiment du Québec	1			50 000	53 530
32	Régie du cinéma	1			20 000	20 000
33	Services Québec	1	36 000			
34	Société de développement de la Baie James	1			34 200	38 000
35	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	41 000	40 000		
36	Société des traversiers du Québec	1	23 400	26 000		
37	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	68 000	68 185		
38	Société du Centre des congrès de Québec	1	20 500	20 000		
39	Société du Palais des congrès de Montréal	1	46 700	48 725		
40	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			17 000	16 000
41	Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive (SOPOR)	1			5 500	5 500
42	Société des établissements de plein air du Québec	1			39 000	
43	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	1			18 000	20 500
44	Société québécoise d'information juridique	1			42 700	42 000
45	Tribunal administratif du Québec	1	14 400	16 000		
	Total[2]	**70**	**599 200**	**557 873**	**983 160**	**1 138 894**

1. Les coûts ont été établis à partir de l'information figurant dans les dossiers du Vérificateur général.
2. Les montants représentent le coût complet de l'audit. Par conséquent, ils diffèrent de ceux mentionnés dans les états financiers puisque les missions se réalisent sur deux exercices financiers du Vérificateur général.

Annexe 6 Informations d'autres vérificateurs législatifs selon leur rapport annuel 2010-2011

Nous présentons dans le tableau 17 des informations comparatives tirées des rapports annuels de certains vérificateurs législatifs.

Tableau 17 Informations provenant des rapports annuels 2010-2011[1]

	Bureau du vérificateur général du Canada	Vérificateur général de l'Alberta	Vérificateur général de la Colombie-Britannique	Bureau du vérificateur général du Manitoba	Bureau du vérificateur général de l'Ontario	National Audit Office du Royaume-Uni	Australian National Audit Office	Vérificateur général du Québec	
								2010-2011	2011-2012
Équivalents temps complet ou employés	629		112	55	104	880	364	**237**	**242**
Masse salariale *vs* dépenses totales (%)	76	68	78	74	74	62	55	**78**	**78**
Taux de roulement du personnel (%)	11	18	12[2]				22	**15**	**11**
Audit financier (%)	43			58[3]	33	55		**42**	**43**
Coûts liés à l'administration (%)		17						**12**	**12**
Adhésion des entités aux recommandations (%)		100					95	**100**	**99**
Application des recommandations (%)	62		90	45				**58**	**52**
Rapports examinés par les parlementaires (%)	62							**41**	**28**
Satisfaction des employés		67 %					62 %		**8 sur 10**

1. Les rapports annuels des autres vérificateurs ne contenaient pas toujours les informations que nous présentons pour le Québec, d'où les données absentes pour certains éléments.
2. Les départs à la retraite sont exclus.
3. Ce pourcentage a été établi en fonction des heures, contrairement aux autres résultats qui ont été calculés selon les dépenses.

Des informations plus détaillées en lien avec les activités des mêmes vérificateurs législatifs sont exposées ci-après. Comme il s'agit de résumés ou de traductions, le lecteur se réfèrera à la version originale des rapports de ces vérificateurs pour plus de précisions.

Bureau du vérificateur général du Canada

- Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 101,7 millions de dollars. Elles sont réparties de la manière suivante.

Audits d'états financiers	43 %
Audits de performance et études de ministères et d'organismes	41 %
Examens spéciaux de sociétés d'État	1 %
Activités de surveillance des stratégies de développement durable et pétitions en matière d'environnement	1 %
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	1 %
Méthodes professionnelles	13 %

- Le Bureau a compté 629 équivalents temps plein au cours de 2010-2011.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 76 %.
- Le taux de maintien en poste du personnel a été de 89 %.
- Au cours de 2010-2011, le Bureau du vérificateur général du Canada a réalisé 118 audits d'états financiers, 26 audits de performance et 4 examens spéciaux.
- Des 42 recommandations examinées, 62 % ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif des recommandations antérieures.
- Le Bureau a terminé à la date d'échéance prévue 96 % des audits des états financiers des sociétés d'État et d'autres organisations fédérales ayant une échéance fixée par la loi, alors que le pourcentage est de 92 % en ce qui a trait aux audits de performance.
- Le pourcentage d'audits de performance qui ont été effectués selon le nombre d'heures prévues a été de 88 %. Pour les audits des états financiers des sociétés d'État fédérales, il a été de 69 %. Il est à noter que, pour respecter le budget, les heures réelles nécessaires pour réaliser un audit ne doivent pas dépasser de plus de 15 % les heures prévues dans le budget.
- Les comités parlementaires ont examiné 62 % des rapports d'audit de performance du Bureau. Celui-ci a participé à 46 audiences et séances d'information de comités parlementaires au cours de la période de 128 jours pendant laquelle le Parlement a siégé.

Les objectifs et les indicateurs du Bureau du vérificateur général du Canada sont présentés ci-dessous.

Objectifs	Indicateurs d'incidence
Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports.	▪ Pourcentage des présidents de comités d'audit qui sont d'avis que nos audits des états financiers offrent une valeur ajoutée ; ▪ Pourcentage des membres de comités parlementaires qui sont d'avis que nos audits de performance offrent une valeur ajoutée ; ▪ Pourcentage des présidents de conseils d'administration qui sont d'avis que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée.
Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux organisations que nous auditons.	▪ Pourcentage des cadres supérieurs de sociétés d'État et de grands ministères qui sont d'avis que nos audits des états financiers offrent une valeur ajoutée ; ▪ Pourcentage des cadres supérieurs de ministères qui sont d'avis que nos audits de performance offrent une valeur ajoutée ; ▪ Pourcentage des directeurs généraux de sociétés d'État qui sont d'avis que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée.
Les principaux utilisateurs de nos rapports participent au processus d'audit.	▪ Nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons ; ▪ Pourcentage des audits de performance étudiés par des comités parlementaires.
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous auditons donnent suite à nos constatations.	▪ Pourcentage des réserves qui sont réglées d'un audit d'états financiers à l'autre ; ▪ Pourcentage des recommandations d'audit de performance examinées dans nos audits de suivi où les progrès ont été jugés satisfaisants ; ▪ Pourcentage des défauts graves qui sont corrigés d'un examen spécial à l'autre.

Objectifs	Indicateurs du rendement organisationnel
Nos travaux respectent les échéances.	▪ Pourcentage des audits d'états financiers terminés à la date d'échéance : – Sociétés d'État fédérales ayant des échéances fixées par la loi ; – Autres organisations fédérales ayant une échéance fixée par la loi ; – Organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi ; – Organisations territoriales ; ▪ Pourcentage des rapports d'audit de performance terminés avant la date de dépôt prévue indiquée dans le *Rapport sur les plans et les priorités* ; ▪ Pourcentage des rapports d'examen spécial remis avant ou à la date d'échéance fixée par la loi ou avant cette date.

Objectifs (suite)	Indicateurs du rendement organisationnel (suite)
Nos travaux respectent le budget.	▪ Pourcentage des audits réalisés dans les limites du budget : – Audits d'états financiers – sociétés d'État fédérales ; – Audits d'états financiers – autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi ; – Audits d'états financiers – organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi ; – Audits d'états financiers – organisations territoriales ; – Audits de performance ; – Examens spéciaux.
Nos rapports d'audit sont fiables.	▪ Pourcentage des revues internes des pratiques qui indiquent que les opinions et les conclusions de nos rapports d'audit sont appropriées et qu'elles s'appuient sur des éléments probants ; ▪ Les examens externes par les pairs indiquent que nos cadres de gestion de la qualité sont bien conçus et efficaces.
Nous offrons un milieu de travail respectueux.	▪ Pourcentage des employés qui trouvent que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne. ▪ Pourcentage des membres de la direction qui satisfont à nos exigences linguistiques : – Vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux ; – Directeurs travaillant dans une région bilingue. ▪ Pourcentage de la représentation par rapport à la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les membres d'une minorité visible. ▪ Taux de maintien en poste des professionnels de l'audit.

Vérificateur général de l'Alberta

- Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 22,3 millions de dollars, 82 % ayant été consacrées à l'audit d'états financiers et à l'audit de performance.
- En 2010-2011, les coûts liés à l'administration ont représenté 17 % des coûts totaux.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 68 %.
- Le taux de roulement pour l'ensemble du personnel a été de 18 %.
- Toutes les recommandations principales faites dans l'année courante ont été acceptées.
- En 2010-2011, 43 recommandations principales n'ont pas été mises en œuvre dans les trois ans suivant leur acceptation.
- Des rapports d'audit d'états financiers autres que ceux portant sur des états d'entités consolidées, 53 % ont été produits dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier.
- Le pourcentage d'audits d'états financiers supérieurs à 200 heures, qui ont été terminés sans excéder le budget de plus de 10 %, a été de 67 %.
- Un sondage sur la satisfaction des employés a été réalisé en 2010-2011; 67 % se sont dits satisfaits de travailler pour le Vérificateur général.

Les objectifs et les indicateurs du Vérificateur général de l'Alberta sont présentés ci-dessous.

Objectifs	Indicateurs
Des vérifications indépendantes confirmant la fiabilité et la pertinence des rapports financiers et non financiers transmis à l'Assemblée législative	**Publication de rapports** ▪ Publier notre rapport d'audit des états financiers consolidés de la province avant le 30 juin de chaque année ; ▪ Publier notre rapport sur les procédés spécifiques de vérification du gouvernement de l'Alberta relativement à l'information sur la performance contenue dans le document *Measuring Up* avant le 30 juin de chaque année ; ▪ Pourcentage de rapports d'audit des états financiers consolidés des entités au 31 mars de chaque exercice, que nous publions avant le 15 juillet de chaque année ; ▪ Pourcentage de rapports d'audit des entités (qui ne sont pas compris dans l'indicateur précédent), que nous publions dans les 120 jours suivant la fin de leur exercice ; ▪ Pourcentage de rapports d'examen concernant l'information sur la performance des ministères, que nous publions avant le 15 septembre de chaque année. **Budgets** ▪ Pourcentage de missions d'audit de plus de 200 heures réalisées à 10 % près des coûts prévus ; ▪ Pourcentage maximum des coûts alloués aux missions d'audit. **Normes professionnelles** ▪ Conclusion de l'Institut des Comptables Agréés de l'Alberta selon laquelle les pratiques de vérification du Bureau respectent les normes d'audit.
Solutions visant à améliorer les systèmes du gouvernement, y compris les systèmes employés par les entités pour définir et gérer les risques organisationnels	**Recommandations** ▪ Pourcentage de recommandations principales du Vérificateur général acceptées ; ▪ Nombre de recommandations principales du Vérificateur général qui n'ont pas été mises en œuvre au cours des trois années suivant leur acceptation ; ▪ Publier les rapports du Vérificateur général en avril et en octobre de chaque année. **Budgets** ▪ Pourcentage minimum des coûts alloués aux missions de vérification de l'optimisation des ressources.
Initiatives organisationnelles	▪ Pourcentage de députés qui jugent notre travail utile ; ▪ Pourcentage d'employés qui sont satisfaits de travailler pour le Bureau ; ▪ Pourcentage du personnel qui atteint les cibles relatives aux heures consacrées aux activités principales ; ▪ Pourcentage des coûts liés à l'administration par rapport aux coûts totaux du Bureau ; ▪ Taux de roulement du personnel.

Vérificateur général de la Colombie-Britannique

- En 2010-2011, les dépenses se sont élevées à 15,2 millions de dollars.
- Les heures du personnel de vérification ont été consacrées à la vérification (78 %), à la formation et aux pratiques professionnelles (10 %) ainsi qu'aux rencontres, aux comités et aux ressources humaines (12 %).
- L'organisation a compté en moyenne 112 équivalents temps complet.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 78 %.
- Le taux de roulement s'est élevé à 12 % si l'on exclut les départs à la retraite.
- Au cours de 2010-2011, 71 interventions ont été réalisées, dont 46 audits d'états financiers et 19 audits de performance.
- Les rapports ayant fait l'objet d'un suivi ont montré que 90 % des recommandations ont été complètement ou en partie appliquées.
- Des missions d'audit, 90 % ont été réalisées à l'intérieur du délai prévu.

Voici les indicateurs du Vérificateur général de la Colombie-Britannique :

- Pourcentage des rapports d'audit de la performance, qui découlent de questions des membres de l'Assemblée législative et des citoyens de la Colombie-Britannique ;
- Nombre d'audits terminés ;
- Pourcentage des membres de l'Assemblée législative sondés qui croient que notre travail de la dernière année a favorisé l'efficience et la reddition de comptes du gouvernement ;
- Employés motivés et inspirés (« mobilisés ») par leur travail.

Bureau du vérificateur général du Manitoba

- Les dépenses totales ont été de 7,2 millions de dollars.
- Les heures de vérification ont été réparties comme suit : 58 % ont été utilisées pour l'audit des états financiers et 42 % l'ont été pour l'audit de projets (optimisation des ressources, enquêtes, technologies de l'information et examens de la gouvernance).
- L'organisation a compté plus de 55 employés.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 74 %.
- Pour les recommandations ayant fait l'objet d'un suivi, moins de 45 % ont été appliquées.

Les objectifs, les stratégies et les moyens du Bureau du vérificateur général du Manitoba figurent ci-dessous.

Objectifs	Stratégies	Moyens
Que notre travail apporte une valeur aux systèmes et pratiques de gestion des entités gouvernementales. Que notre travail fournisse des renseignements pertinents aux députés	▪ Présenter à l'Assemblée législative et aux entités gouvernementales des rapports de vérification qui sont conformes aux normes professionnelles tout en étant clairs et compréhensibles ; ▪ Présenter des conclusions de vérification justes et équilibrées ; ▪ Prodiguer des conseils proactifs et maintenir des relations constructives avec l'entité vérifiée.	▪ Le processus de contrôle de la qualité ; ▪ Un sondage après une vérification ; ▪ Des échanges soutenus avec les députés.
Que nos activités internes soient gérées efficacement.	▪ Maintenir notre capacité professionnelle et être un employeur de choix.	▪ Compiler le temps alloué au perfectionnement professionnel et à la formation ; ▪ Un sondage sur la satisfaction des employés a été réalisé en février 2010 ; ▪ Nombre d'étudiants inscrits à un programme de comptabilité qui réussissent l'examen pour devenir comptables agréés ; ▪ Le processus de contrôle de la qualité (y compris nos processus opérationnels).
	▪ Mettre en œuvre des pratiques administratives de pointe adaptées aux bureaux de vérification législative.	▪ Analyses continues des politiques et pratiques nouvelles et émergentes du gouvernement du Manitoba en matière environnementale (par exemple, le recrutement axé sur les compétences et l'évaluation du rendement du personnel, le développement durable) et échanges avec les homologues d'autres provinces et d'associations professionnelles dont nous sommes membres.
	▪ Assurer une saine gestion des fonds qui nous sont accordés par le Legislative Assembly Management Committee.	▪ Reddition de comptes.

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

- Les dépenses totales se sont élevées à 15,2 millions de dollars.
- Environ les deux tiers des travaux du Bureau se rapportent aux vérifications de l'optimisation des ressources.
- Le Bureau a compté 104 équivalents temps complet au cours de 2010-2011.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 74 %.
- Au cours de 2010-2011, le Bureau a réalisé 13 VOR et plus de 40 audits d'états financiers.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario ne publie pas d'objectif ni d'indicateur.

National Audit Office du Royaume-Uni

- En 2010-2011, le National Audit Office a engagé des dépenses équivalentes à 146,3 millions de dollars.
- Les ressources consacrées aux activités de première ligne représentent 76 % de l'ensemble de ses ressources.
- Les ressources ont été partagées comme suit : 55 % pour l'audit d'états financiers, 21 % pour l'optimisation des ressources et 24 % pour les autres travaux, dont le soutien direct au Parlement.
- L'organisation a compté en moyenne 880 employés.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 62 %.
- En 2010-2011, l'Office a terminé 470 audits d'états financiers et a transmis au Parlement 60 rapports relatifs à l'optimisation des ressources.
- Le succès du National Audit Office se mesure par l'impact financier de ses travaux. Cet impact se traduit notamment par une réduction des coûts ou une augmentation des revenus des entités vérifiées. Des améliorations de la qualité des services offerts, de la manière dont les décisions sont prises et de la gestion financière peuvent aussi être observées. En 2010-2011, l'impact financier a représenté 13 fois les dépenses nettes de fonctionnement de l'organisation.
- Pour les audits d'états financiers, 76 % ont été effectués dans un délai de quatre mois après la fin de l'année financière.
- Le National Audit Office a réalisé 64 % de ses travaux de l'optimisation des ressources en moins de neuf mois.
- Il a assisté le Committee of Public Accounts à l'occasion de 43 auditions.
- Pourcentage de l'amélioration de l'efficience :
  - 5 % en ce qui concerne les coûts de gestion, notamment ceux relatifs au personnel, aux consultants et aux déplacements ;
  - 2 % quant aux travaux d'audit financier ;
  - 10 % pour ce qui est des travaux de l'optimisation des ressources.

Voici les indicateurs du National Audit Office du Royaume-Uni :

- Apport en ressources
  - Ressources utilisées pour les activités principales ;
  - Amélioration de l'efficience en ce qui concerne les coûts de gestion, notamment le personnel, la consultation et les déplacements ;
  - Amélioration de l'efficience des audits financiers ;
  - Amélioration de l'efficience des travaux de l'optimisation des ressources.

- Production : rapidité d'exécution et qualité
  - Vérification des comptes dans un délai de quatre mois suivant la fin de l'année ;
  - Confirmation indépendante du respect des normes d'audit ;
  - Travaux de l'optimisation des ressources réalisés en neuf mois ou moins.
- Résultat financier
  - Impact financier atteint.

Australian National Audit Office

- Les dépenses ont été de l'ordre de 70,6 millions de dollars.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux dépenses totales de fonctionnement a été de 55 %.
- Le Bureau a compté sur un effectif de 364 employés.
- Le taux de rotation du personnel a été de 21,8 % et l'ancienneté moyenne, de 5,3 ans.
- En 2010-2011, il a publié :
  - 260 rapports d'audit financier, dont 90 % l'ont été en 2 jours ou moins après la réception des états financiers signés par l'entité ;
  - 54 rapports d'audit de performance, qui ont été achevés dans un délai moyen de 12 mois et ont coûté en moyenne environ 416 000 dollars ;
  - 3 guides de bonnes pratiques.
- Il a fait dans ses rapports d'audit 143 recommandations visant à rehausser la performance et la reddition de comptes des organismes vérifiés. Parmi les recommandations, 95 % ont été acceptées intégralement.
- Le taux de satisfaction du personnel a été de 62 %.

Voici les indicateurs de l'Australian National Audit Office :

- Services d'audit de la performance
  - Le Parlement reconnaît la valeur de la contribution de l'Australian National Audit Office ;
  - Les entités du secteur public reconnaissent la valeur ajoutée des produits et des services offerts par l'Australian National Audit Office ;
  - Satisfaction générale du Joint Committee of Public Accounts and Audit (JCPAA) en ce qui a trait à la qualité générale, à la production en temps opportun et à l'étendue des produits et services offerts par l'Australian National Audit Office.
- Services d'audit financier
  - Pourcentage des rapports d'audit publiés en deux jours ou moins après la réception des états financiers signés par l'entité ;
  - Les rapports de vérification produits respectent les normes de vérification de l'Australian National Audit Office ;
  - Satisfaction du JCPAA et d'autres comités en ce qui a trait à la qualité et à l'utilité des rapports d'audit des états financiers intérimaires et de fin d'année.
- Gestion des ressources humaines
  - Le niveau de satisfaction des employés est acceptable ;
  - Le taux de roulement respecte le niveau convenu ;

– Les organisations du secteur public reconnaissent les connaissances et les compétences des employés de l'Australian National Audit Office par des sondages sur la satisfaction de la clientèle ;
– Le programme de perfectionnement professionnel permet une amélioration du niveau de performance du personnel ;
– Le personnel reconnaît que les comportements et les valeurs de l'Australian National Audit Office sont manifestes dans son lieu de travail.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le Parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficience et l'efficacité ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Cette publication
est rédigée par le

Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

Montréal
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

Internet
Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : http://www.vgq.qc.ca

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec
Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-66123-8